

CÔTE D'IVOIRE :
FAUT-IL CROIRE À L'ACCORD DE OUAGADOUGOU ?

Rapport Afrique N°127 – 27 juin 2007

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS	i
I. INTRODUCTION	1
II. LE SUCCÈS DU DIALOGUE DIRECT.....	2
A. LA VICTOIRE DES PROTAGONISTES ARMÉS	2
B. LE FACTEUR BURKINABE.....	5
III. L'ACCORD DE OUAGADOUGOU : LA LETTRE, L'ESPRIT ET LES RISQUES.....	7
A. LA LETTRE DE L'ACCORD ET LES ETAPES DE LA TRANSITION	7
1. L'identification et le processus électoral	7
2. Le programme de désarmement et la restructuration des forces de défense et de sécurité ivoiriennes	9
3. La suppression de la zone de confiance et les dangers de l'improvisation.....	12
B. MENACES SUR LA PAIX DE OUAGADOUGOU	14
1. Risques de tensions Président-Premier ministre.....	14
2. Identification contre élections ?.....	15
3. Risque d'aggravation des divergences au sein des Forces nouvelles.....	16
IV. CONSTRUIRE UNE PAIX DURABLE.....	17
A. LE MAINTIEN DE L'ENGAGEMENT MILITAIRE ET POLITIQUE INTERNATIONAL.....	17
1. Le mandat et les effectifs des forces impartiales	17
2. Sanctions et embargo sur les armes	18
3. Les mécanismes de suivi et l'avenir du Groupe de travail international	19
4. Le rôle de l'ONU dans le processus électoral.....	20
B. SORTIR DE LA CRISE POLITIQUE	22
1. Une culture politique violente.....	22
2. La responsabilité de la société civile	22
3. Le rôle de l'opposition.....	23
V. CONCLUSION	24
ANNEXES	
A. CARTE DE LA CÔTE D'IVOIRE.....	25
B. LISTE DES ACRONYMES	26
D. À PROPOS DE L'INTERNATIONAL CRISIS GROUP	28
E. RAPPORTS ET BRIEFINGS DE L'INTERNATIONAL CRISIS GROUP SUR L'AFRIQUE.....	29
F. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INTERNATIONAL CRISIS GROUP	31

CÔTE D'IVOIRE : FAUT-IL CROIRE À L'ACCORD DE OUAGADOUGOU ?

SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

L'accord de paix conclu le 4 mars 2007 à Ouagadougou entre Laurent Gbagbo et Guillaume Soro constitue un tournant majeur dans la résolution du conflit armé en Côte d'Ivoire, mais ne représente qu'un premier pas dans la bonne direction. Tous les Ivoiriens qui souhaitent une paix durable doivent maintenant se mobiliser pour exiger du gouvernement de transition la délivrance effective des titres d'identité prévus, la récupération des armes encore détenues par les milices, une véritable réforme du secteur de la sécurité et un processus électoral crédible. La communauté internationale a évité à la Côte d'Ivoire de sombrer dans le chaos au cours de ces quatre dernières années et doit maintenir intact son engagement militaire, politique et financier. L'évolution du processus de paix ne doit pas être dictée par les seules ambitions des deux signataires de l'accord de Ouagadougou mais aussi par l'objectif de la construction d'une paix durable en Côte d'Ivoire qui est cruciale pour la stabilité de toute l'Afrique de l'Ouest.

L'espoir est revenu en Côte d'Ivoire lorsque les Ivoiriens ont vu Guillaume Soro, le leader des Forces nouvelles (FN), devenir Premier ministre aux côtés du président Laurent Gbagbo qu'il avait tenté de renverser le 19 septembre 2002. La résolution 1721 du Conseil de sécurité (1^{er} novembre 2006), avait prolongé la transition d'une nouvelle année après deux reports des élections présidentielles. Elle avait renforcé les pouvoirs du Premier ministre d'alors, Charles Konan Banny mais on pouvait deviner qu'elle connaîtrait le même sort que les précédentes. Déterminé à défendre ses pouvoirs, Laurent Gbagbo signifia immédiatement son intention de ne pas la respecter. Il avait son plan alternatif : le dialogue direct avec les FN, sous le parrainage du président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, qui est aussi le principal soutien de l'ex-rébellion. Aidé par le président sud-africain Thabo Mbeki, Gbagbo a réussi à renouer les liens avec son homologue burkinabè et était désormais prêt à tout négocier, y compris la nomination de Soro comme chef de gouvernement, tant que cela lui garantissait la reconnaissance de tous ses pouvoirs présidentiels et faisait de lui le maître du jeu jusqu'à l'organisation des élections.

Gbagbo a compris que l'impasse politique pourrait à terme menacer ses propres intérêts et a su tirer parti de la lassitude générale. Cela a accru la pression sur Soro et les autres responsables des FN qui avaient besoin d'une porte de sortie qui préserverait leur influence dans une Côte d'Ivoire réunifiée. L'accord signé à Ouagadougou est davantage un compromis entre deux camps qui veulent une sortie de crise préservant leurs intérêts particuliers qu'un accord qui garantirait une paix durable. Il ne traduit pas une volonté d'abandonner les pratiques politiques qui ont conduit à la guerre. L'opposition politique héritière du régime d'Houphouët-Boigny apparaît plus affaiblie, mais elle a un rôle important à jouer pour donner une chance à une réelle sortie de crise.

La collaboration entre Gbagbo et Soro devra survivre à l'épreuve du lancement des chantiers de l'identification des nationaux et électeurs et de la restructuration de l'armée. Le grand défi pour la survie de l'accord de Ouagadougou sera alors de garder sous contrôle les tensions suscitées par les stratégies politiques antagonistes des deux hommes et des extrémistes de leurs camps respectifs. Le rôle du président Compaoré, nouvel arbitre, sera crucial à cet égard. Il faudra également surmonter les difficultés logistiques et financières inhérentes à la préparation des élections. Les partenaires extérieurs doivent aider le gouvernement ivoirien mais ne doivent pas devenir les complices d'un bricolage de l'identification, de la réforme du secteur de la sécurité et des élections. Il est notamment essentiel que le poste de Haut représentant des Nations unies pour les élections soit maintenu afin d'apporter une crédibilité suffisante au processus. Même correctement mis en œuvre, l'accord de Ouagadougou ne suffira pas à lui seul à mettre fin à la crise politique qui a profondément divisé la société ivoirienne. C'est maintenant que les organisations de la société civile ivoirienne doivent également prendre leurs responsabilités, et ne pas laisser à nouveau l'avenir du pays dépendre de la soif de pouvoir d'une poignée de leurs concitoyens.

RECOMMANDATIONS

Au président Laurent Gbagbo et au Premier ministre Guillaume Soro :

1. Veiller à la stricte application de l'accord politique de Ouagadougou (APO), et faire du Cadre permanent de concertation (CPC) le lieu privilégié de la résolution des différends.
2. Solliciter l'appui de l'ONU et des partenaires extérieurs pour la réalisation satisfaisante des audiences foraines, de l'identification, du recensement électoral, du désarmement et de la réforme du secteur de la défense et de la sécurité.

Au Premier ministre et secrétaire général des Forces nouvelles (FN), Guillaume Soro :

3. Prendre des initiatives pour prévenir des divisions au sein des Forces nouvelles qui pourraient mettre en danger le processus de paix et engager un dialogue avec Ibrahim Coulibaly en vue du retour d'exil de ce dernier et de sa participation au processus de paix.

Au gouvernement de transition de Côte d'Ivoire :

Identification et processus électoral

4. Délimiter précisément dans un décret les missions et les responsabilités de chacune des institutions concernées par l'identification et le processus électoral, notamment la Commission électorale indépendante (CEI), l'Institut national de la statistique (INS), la Commission nationale de supervision de l'identification (CNSI), l'Office national de l'identification (ONI) et l'Opérateur technique privé chargé de l'identification.
5. S'assurer que la CEI et la CNSI disposent des capacités techniques nécessaires pour contrôler et superviser effectivement l'exécution des tâches confiées à l'INS, à l'ONI et à l'Opérateur technique privé chargé de l'identification et solliciter la communauté internationale le cas échéant.
6. Conduire une campagne d'éducation civique des populations sur le déroulement des audiences foraines, de l'identification et de l'enregistrement sur la liste électorale sur la base d'un guide unique qui précisera les détails prévus dans l'APO.
7. Établir un plan d'action pour la sécurisation des élections avec une évaluation des risques par circonscription.

Désarmement et restructuration des forces de défense et de sécurité

8. Inscrire l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) et l'unification des ex-forces belligérantes dans le cadre d'une réforme en profondeur du secteur de la défense et de la sécurité avec des objectifs à court, à moyen et à long terme.
9. Doter le Centre de commandement intégré (CCI) de tous les moyens logistiques nécessaires pour accomplir les tâches militaires et sécuritaires qui lui ont été confiées par l'accord de Ouagadougou, en particulier pour :
 - (a) le déploiement de toutes les brigades mixtes pour sécuriser l'ex-zone de confiance ;
 - (b) la sécurisation des audiences foraines, de l'identification, du désarmement et de la démobilisation des ex-combattants et des miliciens ;
10. Prendre des mesures immédiates pour mettre fin aux situations d'exception créées par le contexte de conflit armé, notamment :
 - (a) le retour à une distinction claire des différents « corps habillés » par la redéfinition des missions et des chaînes de commandement respectives des forces armées, de la gendarmerie et de la police ; et le retour des soldats dans les casernes.
 - (b) la dissolution du Centre de commandement des opérations de sécurité (CECOS) opérant dans l'agglomération d'Abidjan ; la suppression du gouvernorat militaire dans l'Ouest du pays ; et le démantèlement des points de contrôle dans la capitale économique Abidjan et sur toute l'étendue du territoire ;

Aux organisations ivoiriennes de la société civile :

11. Initier un dialogue national informel sous la forme d'une série de débats publics sur des questions de fond essentielles pour une sortie de crise, et préparer des questions à soumettre aux futurs candidats aux élections présidentielles, y compris sur les sujets suivants :
 - (a) la loi foncière et le règlement des litiges fonciers au niveau local ;
 - (b) la justice de transition pour les atrocités commises pendant le conflit, y compris les violences sexuelles à grande échelle ;

- (c) la nécessité d'une réforme constitutionnelle, y compris un réexamen de l'équilibre des pouvoirs ;
- (d) la culture de violence dans le milieu scolaire et universitaire ;
- (e) la gestion de l'héritage historique du pays en matière d'immigration ; et
- (f) la redéfinition des rapports de la Côte d'Ivoire avec les pays voisins, la CEDEAO et la France.

À l'opposition politique non armée :

- 12. Participer à l'éducation civique de leur électorat en vulgarisant les dispositions de l'APO, appeler leurs militants à s'abstenir de tout usage de la violence avant, pendant et après la campagne électorale et indiquer les réformes qu'ils entendent mettre en œuvre en cas de victoire électorale.

Au président du Burkina Faso, Blaise Compaoré :

- 13. Recourir autant que possible au Cadre permanent de concertation (CPC) pour garantir la transparence et l'impartialité dans l'exercice de son rôle d'arbitrage dans la mise en œuvre de l'APO.
- 14. Ouvrir la participation aux travaux du Comité d'évaluation et d'accompagnement (CEA) aux représentants de la CEDEAO, de l'UA et de l'ONU, ainsi qu'aux partenaires extérieurs impliqués dans le financement du programme gouvernemental de sortie de crise.

Au Conseil de sécurité de l'ONU :

Mandat et effectifs de l'ONUCI

- 15. Renouveler pour une durée d'un an le mandat de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) tel que défini par la résolution 1739 (2007) et autoriser les missions additionnelles conformément aux recommandations du rapport du secrétaire général de l'ONU (14 mai 2007), notamment l'appui au Centre de commandement intégré, le déploiement des forces de l'ONUCI sur les postes d'observation sur une « ligne verte » dans l'ex-zone de confiance et le renforcement de la présence de l'ONUCI dans l'Ouest.
- 16. Maintenir intacts les effectifs actuels de la force de l'ONUCI et de la force Licorne, souligner qu'aucun retrait graduel ne sera envisagé avant l'organisation satisfaisante des élections présidentielles et législatives, réaffirmer que les forces impartiales de l'ONUCI et de l'opération Licorne doivent protéger les civils en danger

immédiat de violence physique et doivent conserver toute leur liberté d'initiative et de mouvement pour s'acquitter de cette mission.

- 17. Renouveler le mandat de la force française Licorne tel que défini par la résolution 1739 (2007).

Sanctions et embargo

- 18. Maintenir le régime des sanctions individuelles tel que prévu par la résolution 1572 (2004), de même que la liste actuelle des personnes concernées, et affirmer que de nouvelles sanctions ciblées pourront être prises en cas d'obstruction au processus de paix.
- 19. Conserver intact le régime de l'embargo sur les armes aussi longtemps que la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire sera fragile.

Mécanisme de suivi

- 20. Transformer le Groupe de travail international (GTI) en un Groupe d'accompagnement de la transition en Côte d'Ivoire, ouvert aux membres actuels du GTI, et dont la mission serait de :
 - (a) suivre la mise en œuvre de l'accord de Ouagadougou et aider le gouvernement ivoirien à mobiliser l'aide internationale ;
 - (b) veiller au bon déroulement de la préparation des élections conformément aux dispositions de l'APO ; et
 - (c) aider le gouvernement à lancer des réformes indispensables au retour à une stabilité durable, en particulier la réforme du secteur de la sécurité et de l'administration publique.

Processus électoral

- 21. Renouveler le mandat du Haut représentant pour les élections (HRE) tel que défini par la résolution 1721 (2006), à savoir un rôle de certification des étapes du processus électoral, y compris la coordination des observateurs internationaux, et un mandat d'arbitrage en matière électorale qui serait exercé en liaison avec le président Blaise Compaoré.
- 22. Demander à la Division électorale de l'ONUCI d'apporter l'assistance technique nécessaire à la Commission électorale indépendante (CEI) conformément à la résolution 1739 (2007).
- 23. Demander à la police et à la force de l'ONUCI d'assister à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action pour la sécurisation des élections.

Au gouvernement français

24. Maintenir les effectifs et la capacité de réaction rapide de l'opération Licorne en soutien à l'ONUCI au moins jusqu'à la fin du processus électoral.

À l'Union européenne, la Banque mondiale, au Fonds monétaire international, à la Banque africaine de développement et aux partenaires bilatéraux :

25. Apporter rapidement l'assistance financière et technique nécessaires au gouvernement pour appuyer l'exécution de toutes les opérations prévues par l'APO.

Dakar/Bruxelles, 27 juin 2007

CÔTE D'IVOIRE : FAUT-IL CROIRE À L'ACCORD DE OUAGADOUGOU ?

I. INTRODUCTION

Les Ivoiriens veulent croire que l'accord de Ouagadougou du 4 mars 2007 et le tandem formé par Laurent Gbagbo et Guillaume Soro ramèneront la paix dans le pays. Ils sont fatigués depuis bien longtemps d'une crise qui a coupé le pays en deux, a plongé pendant presque six mois des parties du territoire dans la terreur, avant de se muer en un État de « ni paix ni guerre » propice à une dégradation continue de la situation des droits humains, de l'économie et des conditions de vie quotidienne.¹ La crise a promu une impunité dont les conséquences pour l'avenir du pays pourraient être dévastatrices et durables. La manipulation à des fins politiques des thèmes de l'identité nationale et des sentiments d'appartenance ethnique, régionaliste et religieuse a conduit au pire, une tentative sanglante de coup d'état puis la guerre civile et la partition du territoire depuis le 19 septembre 2002.²

¹ Pour une analyse des dimensions de la crise ivoirienne et du processus de paix enclenché au lendemain de la tentative de coup d'État du 19 septembre 2002, voir le Briefing Afrique de Crisis Group N°40, *Côte d'Ivoire : augmenter la pression*, 7 septembre 2006, le Rapport Afrique de Crisis Group N°109, *Côte d'Ivoire : la paix comme option*, 17 mai 2006, le Briefing Afrique de Crisis Group N°33, *Côte d'Ivoire : les demi-mesures ne suffiront pas*, 12 octobre 2005, le Rapport Afrique de Crisis Group N°90, *Côte d'Ivoire : le pire est peut-être à venir*, 24 mars 2005, le Rapport Afrique de Crisis Group N°82, *Côte d'Ivoire : pas de paix en vue*, 12 juillet 2004, et le Rapport Afrique de Crisis Group N°72, *Côte d'Ivoire: The War Is Not Yet Over*, 28 novembre 2003.

² Sur les origines de la crise ivoirienne et la montée des tensions politiques, ethniques et régionalistes et des violences, voir notamment Christian Bouquet, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, (Paris, 2005) ; Francis Akindès, *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*, (Dakar, 2004) ; Marc Le Pape et Claudine Vidal, *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000* (Paris, 2002) ; « Côte d'Ivoire, La tentation ethnonationaliste », *Politique Africaine*, n°78, juin 2000 ; « Le Nouveau Racisme, La manipulation politique de l'ethnicité en Côte d'Ivoire », rapport de Human Rights Watch, vol. 13, no. 6 (A), août 2001 ; « Rapport de la Commission d'enquête sur les événements liés à la marche prévue le 25 mars 2004 à Abidjan (Côte d'Ivoire) », Haut Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme, 13 mai 2004 ; « Côte d'Ivoire, Les femmes, victimes oubliées du conflit », rapport d'Amnesty International, 15 mars 2007.

Lorsque le président Laurent Gbagbo proposa officiellement le 19 décembre 2006 de dialoguer directement avec « ceux qui ont pris les armes », les Forces nouvelles (FN), la seule certitude qu'on pouvait avoir était que le chef d'État n'entendait pas se plier aux exigences de la communauté internationale telles que définies par la résolution 1721 du Conseil de sécurité votée le 1^{er} novembre 2006, inspirée par des recommandations de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et une décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA). Le dialogue direct eut lieu à Ouagadougou au Burkina Faso. Et, depuis le 29 mars 2007, les Ivoiriens assistent au spectacle surprenant de la cohabitation visiblement cordiale entre les deux ennemis d'hier, le président Gbagbo et son nouveau Premier ministre Guillaume Soro. Le 12 juin, ils ont également vu le président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, fouler le sol ivoirien pour la première fois depuis près de sept ans, et être accueilli chaleureusement par toute la classe politique ivoirienne, aux antipodes de la vive tension qui caractérisait les relations entre Abidjan et Ouagadougou au début de la crise. Les retards dans la mise en œuvre de l'accord commencent à inquiéter mais l'optimisme prédomine toujours alors que doivent être lancées les opérations cruciales de l'identification, du désarmement et de la restructuration des forces armées.

Ce rapport décrit le décor international et le rapport de forces intérieur qui ont rendu possible la signature de l'accord de paix de Ouagadougou (APO), analyse la lettre et l'esprit de cet accord, expose les zones d'ombre qui suscitent des inquiétudes et explique pourquoi l'APO et le partage du pouvoir entre Gbagbo et Soro peuvent mettre fin au conflit armé et à la partition du pays, – ce qui serait déjà remarquable – mais ne sont pas en mesure de résoudre la crise politique profonde qui date de 1993.

II. LE SUCCÈS DU DIALOGUE DIRECT

A. LA VICTOIRE DES PROTAGONISTES ARMÉS

Le vote de la résolution 1721 reprit les objectifs de la résolution 1633 du 21 octobre 2005 : proroger le mandat du président Laurent Gbagbo expiré depuis octobre 2005 et confier la responsabilité de la conduite du processus de sortie de crise jusqu'à l'organisation des élections présidentielles à un Premier ministre doté de pouvoirs réels de décision. Elle entendait renforcer les prérogatives du Premier ministre Charles Konan Banny qui devait désormais, pour l'exécution de son mandat, « disposer de tous les pouvoirs nécessaires, de toutes les ressources financières, matérielles et humaines requises et d'une autorité totale et sans entraves »³, et qui devait pouvoir prendre « toutes les décisions nécessaires en Conseil des ministres ou en Conseil de gouvernement, par ordonnance ou décret-loi ».⁴ Le Premier ministre devait également disposer de toute l'autorité nécessaire sur les Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire.

Le 2 novembre 2006, au lendemain du vote du Conseil, le président Gbagbo, fidèle à une stratégie qui a montré son efficacité depuis le début du conflit, s'arc-bouta sur la Constitution et affirma qu'il n'entendait pas appliquer les éléments de la résolution qui constituaient des violations de la Loi fondamentale ivoirienne. Il ajouta qu'il organiserait des consultations avec les forces vives de la nation avant de tracer avec ses concitoyens « un nouveau cadre de sortie de crise ».

Le Premier ministre à l'époque, Charles Konan Banny, théoriquement renforcé par la nouvelle résolution, tenta de réagir fermement face au refus du président de lui concéder de nouveaux pouvoirs en vertu de la résolution 1721. Il affirma son intention de conduire sa mission jusqu'à son terme et à assumer toutes ses responsabilités. Mais le règlement de la crise des déchets toxiques déversés à Abidjan⁵ mit brutalement fin aux velléités de Banny

d'imposer son autorité. Le 26 novembre, le président réintégra dans leurs fonctions trois personnalités de son camp qui avaient été suspendues par le Premier ministre en raison de leur responsabilité administrative dans le scandale des déchets toxiques.⁶ Lorsque Banny exprima sa désapprobation dans un communiqué lu à la radio-télévision ivoirienne (RTI), le message fut qualifié de « séditionnel » par la présidence et fournit le prétexte au chef de l'État pour révoquer le directeur général de la RTI, accusé de faute grave, et de dissoudre le conseil d'administration du seul groupe de média audiovisuel public du pays.⁷

Banny était de fait neutralisé. Le Groupe de travail international (GTI) eut beau encourager le Premier ministre dans sa lutte contre l'impunité et réprocher le limogeage des responsables des médias gouvernementaux, cela ne changea rien à la marginalisation du Premier ministre par le président Gbagbo.⁸ Quant au Conseil de sécurité qui avait tant donné l'impression de croire en sa résolution 1721, il se contenta de déclarations de soutien à l'action du chef de gouvernement, plus que jamais sans conséquences sur le terrain.⁹ Le président Gbagbo pouvait ensuite dévoiler le 19 décembre 2006 son plan alternatif de sortie de crise : l'instauration d'un dialogue direct avec la rébellion en vue du désarmement et de la réunification du pays, qui serait « facilité » par le président du Burkina-Faso, Blaise Compaoré, président en exercice de la CEDEAO à partir de janvier 2007 ; la suppression de la zone de confiance ; la création d'un service civique national ; une amnistie générale et la mise en place d'un programme d'aide au retour des déplacés de guerre. Le président ivoirien savait à l'avance que l'implication de Blaise Compaoré et celle, discrète mais essentielle, de son homologue d'Afrique du Sud, Thabo Mbeki, dont le pays allait devenir membre du Conseil de sécurité à partir du mois de janvier 2007, garantiraient un soutien de la CEDEAO, de l'UA et de l'ONU à son initiative. Pour ne

³ Texte de la résolution 1721 du Conseil de sécurité (1^{er} novembre 2006).

⁴ Ibid.

⁵ L'affaire des déchets toxiques débarqués au port d'Abidjan en août 2006 par un bateau affrété par la multinationale Trafigura, puis déversés sur différents sites dans la ville et ses environs, a déclenché un scandale qui s'est soldé par la démission du gouvernement Banny le 6 septembre 2006. Alors que la société Trafigura a conclu un arrangement financier avec le gouvernement ivoirien sur le volet civil de l'affaire, les responsabilités ivoiriennes n'ont toujours pas été établies. Un rapport commis par le Premier ministre a notamment mis en cause, sur un plan administratif, le directeur général du port autonome d'Abidjan, le gouverneur du district d'Abidjan et le directeur général des douanes.

⁶ Voir « Affaire des déchets toxiques : Konan Banny défie Gbagbo », Afrik.com, 28 novembre 2006.

⁷ Voir « Féroce lutte de pouvoir à Abidjan », *Le Figaro*, 1^{er} décembre 2006.

⁸ Communiqué du Groupe de travail international (GTI) à l'issue de sa onzième réunion, Abidjan, 1^{er} décembre 2006. Créé par la décision du 6 octobre 2005 du Conseil de paix et de sécurité de l'UA et avalisé par la résolution 1633 du Conseil de sécurité (21 octobre 2005), le GTI est composé des membres suivants : Bénin, Ghana, Guinée, Niger, Nigeria, Afrique du Sud, France, Royaume Uni, États-Unis, ONU, UA, CEDEAO, Union européenne, Organisation internationale de la Francophonie, Banque mondiale et Fonds monétaire international. Il est coprésidé par le ministre des Affaires étrangères du pays exerçant la présidence tournante de l'UA et le Représentant spécial du secrétaire général de l'ONU en Côte d'Ivoire.

⁹ Déclaration du président du Conseil de sécurité sur la situation en Côte d'Ivoire, 21 décembre 2006.

pas se dédire en aussi peu de temps, ces instances qui avaient formulé la résolution 1721 se devaient tout de même de fixer une condition : l'inscription du plan de Gbagbo « dans le cadre » de cette résolution.

Le camp présidentiel et les responsables politiques de l'ex-rébellion ont de fait tiré les conséquences de l'impasse totale dans laquelle se trouvait le pays plus de quatre ans après la tentative de coup d'État ratée du 19 septembre 2002, et des menaces que cette situation faisait peser à terme sur leurs intérêts propres. Ils n'ont pas subitement pris la mesure de l'impact de la crise sur les populations civiles. Ils étaient conscients que l'impasse pouvait durer indéfiniment¹⁰ et que la conjonction de la fatigue régionale et internationale et d'une révolte à terme des populations ivoiriennes aurait toutes les chances de se traduire par un rejet des deux protagonistes. Plutôt que d'avoir à subir le cours imprévisible des choses, Laurent Gbagbo et Guillaume Soro ont décidé de les contrôler en s'engageant dans le dialogue direct.

L'accord politique de Ouagadougou (APO) signé le 4 mars 2007 est également le résultat d'un constat de neutralisation militaire et diplomatique des deux parties en conflit. C'est dans une certaine mesure aussi un accord de vainqueurs. Gbagbo a résisté à la violente tentative de coup d'État du 19 septembre 2002, puis a réussi à contourner tous les accords et toutes les décisions internationales qui visaient à le contraindre à renoncer à une partie de ses pouvoirs au profit d'un Premier ministre consensuel jusqu'à l'organisation d'élections moins « calamiteuses » – selon ses propres termes – que celles qui l'ont conduit à la présidence en octobre 2000. Le camp présidentiel a usé de toutes les méthodes possibles, mobilisation des « jeunes patriotes » dans les rues, intimidations, violences ciblées, répression militaire des manifestations de l'opposition, mais aussi habileté politique, construction d'alliances d'intérêts internes et externes et une intense activité diplomatique qu'il avait les moyens de s'offrir.

Pour le président ivoirien, tout est négociable, sauf l'étendue de ses pouvoirs et tout ce qui pourrait altérer ses chances de conserver le fauteuil présidentiel.¹¹ Les modalités des audiences foraines et de l'identification de la population n'ont constitué des points de blocage dans

le processus de paix qu'en raison de leurs conséquences électorales présumées défavorables au chef d'État sortant.¹² Après l'accord de Ouagadougou, le président Gbagbo a récupéré la plénitude de ses prérogatives constitutionnelles. Il est désormais reconnu par les dirigeants des FN comme président de la République.¹³ Le prix à payer pour cette reconnaissance était le partage du pouvoir avec le leader de l'ex-rébellion, Guillaume Soro, une concession que le président sait pouvoir gérer à son profit avec son agilité politique reconnue.

Guillaume Soro fait également partie des vainqueurs, même si ce statut peut se révéler précaire. Lui aussi s'est révélé au cours des quatre dernières années comme un habile chef politique, capable de gérer un mouvement armé, de conserver le contrôle de plus de la moitié du territoire ivoirien sans provoquer un rejet franc et massif de la part des populations de « ses zones » et de gagner une crédibilité au niveau international, fait plutôt rare pour le dirigeant d'une rébellion. Lui aussi a non seulement usé de la violence pour attaquer en 2002 le pouvoir « mal élu mais élu quand même » de Laurent Gbagbo, mais aussi pour neutraliser ses rivaux au sein des FN, dont le plus connu est Ibrahim Coulibaly, actuellement en exil.

Avant d'avoir 35 ans, l'ancien dirigeant de la Fédération étudiante et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI) est devenu chef du gouvernement de la deuxième puissance économique de l'Afrique de l'Ouest.¹⁴ Quels que soient les doutes qu'on peut avoir sur la réalité des pouvoirs dont il dispose face au président Gbagbo, le chef des FN est Premier ministre, soit davantage une consécration qu'une humiliation. L'APO consacre donc le triomphe des plus résistants, quels que soient les moyens inacceptables qui leur ont permis de s'imposer. Les deux vainqueurs ne sont pas cependant au même niveau : il y a un Président de la République et « son » Premier ministre.

¹⁰ Un des hauts responsables des FN, expliquant la signature de l'accord de Ouagadougou, a ainsi évoqué la volonté de ne pas voir la Côte d'Ivoire suivre la voie de Chypre, où le territoire est resté divisé en deux parties hostiles l'une à l'autre malgré une mission de maintien de la paix de l'ONU créée en 1964 et toujours en place. Entretien de Crisis Group, Abidjan, 4 mai 2007.

¹¹ Pour une analyse des motivations, de l'organisation et des moyens de défense des intérêts de la mouvance présidentielle, voir en particulier le rapport de Crisis Group, *La paix comme option*, op.cit.

¹² Pour une description de la bataille politique autour des audiences foraines sous le gouvernement Banny, voir le briefing de Crisis Group, *Augmenter la pression*, op. cit.

¹³ Depuis la fin du mandat constitutionnel de cinq ans de Laurent Gbagbo le 30 octobre 2005, les FN tout comme les leaders de l'opposition considéraient Gbagbo n'était plus qu'un chef d'État maintenu en place par une décision internationale et non un Président de la République disposant de la plénitude des pouvoirs définis par la constitution ivoirienne.

¹⁴ La FESCI est un puissant syndicat étudiant qui a durement combattu le pouvoir autocratique du président Houphouët-Boigny au début des années 1990 et qui a toujours été très proche du Front populaire ivoirien (FPI) de Laurent Gbagbo qui s'opposait au parti unique d'alors, le PDCI. La FESCI a développé une culture de violence et d'allégeance politique qui en font quasiment une milice jouissant d'une totale impunité pour ses actes. Voir la section IV.B du présent rapport. Pour une histoire de ce syndicat étudiant et de ses dérivés, voir également Yacouba Konaté, « Les enfants de la balle : de la FESCI aux mouvements de patriotes », *Politique Africaine*, n° 89, mars 2003.

Les responsables politiques de l'ex-rébellion pouvaient se satisfaire, pendant quelques années, du statu quo de la situation de « ni paix ni guerre ». Mais ils n'avaient pas l'intention de porter indéfiniment l'infâmante étiquette de rebelles. À aucun moment depuis septembre 2002, les Forces nouvelles n'ont sérieusement envisagé l'hypothèse d'une sécession. À défaut d'avoir réussi à renverser Laurent Gbagbo, Guillaume Soro et ses principaux collaborateurs savaient qu'ils devaient rechercher une étroite porte de sortie qui ne serait pas une capitulation face à l'adversaire, et qui leur permettrait de conserver de bonnes chances de jouer un rôle politique de premier plan dans le futur. Sur le papier, l'APO ressemble à cette sortie honorable, même si Guillaume Soro est dans une position particulièrement délicate en tant que Premier ministre de transition.

Depuis que son mouvement a échoué à renverser le président Gbagbo en septembre 2002, Guillaume Soro n'avait jamais fait mystère de son intention de participer à la gestion du pouvoir. Il avait d'ailleurs déjà été candidat au poste de Premier ministre lorsqu'il s'agissait de remplacer Seydou Diarra en novembre 2005. L'opposition politique représentée notamment par le Rassemblement des républicains (RDR) et le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) n'avait alors pas unanimement soutenu la candidature du leader de l'opposition armée, Guillaume Soro. Les FN ont d'ailleurs gardé un souvenir amer de cette preuve des limites de l'alliance qu'elles avaient a priori nouée avec leurs partenaires du G7, groupe de mouvements favorables à l'application intégrale des accords de Linas-Marcoussis.¹⁵ De son côté, le président Gbagbo qui arrivait au terme de son mandat constitutionnel, et qui était à l'époque bien plus inquiet pour la conservation de ses pouvoirs qu'il ne l'est maintenant, était résolument hostile à la désignation du chef de l'ex-rébellion comme Premier ministre. Ce fut finalement un candidat soutenu par l'extérieur, CEDEAO et France, et acceptable par les parties ivoiriennes, Charles Konan Banny, qui devint chef du gouvernement.¹⁶ Le

¹⁵ Le G7 regroupe le PDCI, le RDR, l'Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire (UDPCI), le Mouvement des forces de l'avenir (MFA) et les trois mouvements rebelles réunis sous l'étendard des Forces nouvelles. Leur objectif commun était d'obtenir l'application intégrale de l'accord de Linas-Marcoussis du 26 janvier 2003 (cet accord signé par les principaux partis politiques ivoiriens et les mouvements rebelles décida de la formation d'un gouvernement de réconciliation nationale dirigé par un Premier ministre de consensus chargé notamment de réviser la législation sur la nationalité, l'éligibilité à la présidence et la question foncière). Le Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP), créé le 18 mai 2005, rassemble le PDCI, le RDR, l'UDPCI et le MFA dans une alliance électorale au terme de laquelle ils s'engagent à soutenir au second tour de la présidentielle le candidat arrivé de l'un des partis signataires qui serait le mieux placé.

¹⁶ Voir le rapport de Crisis Group, *La paix comme option*, op.cit.

contexte de l'arrivée à la primature de Soro en mars 2007 est radicalement différent de celui qui prévalait en novembre 2005. Cette fois, c'est son adversaire Laurent Gbagbo qui lui fit l'offre avant même que ne s'engage le dialogue direct à Ouagadougou.

Du côté du camp présidentiel, il n'y eut manifestement pas beaucoup d'hésitation à nommer Soro Premier ministre dès lors qu'il ne s'agissait plus d'un chef de gouvernement imposé par la communauté internationale et dont les pouvoirs auront été définis par une résolution du Conseil de sécurité. La désignation du leader des FN était même devenue une « obsession » pour le camp présidentiel selon le terme utilisé par une des figures de l'opposition, « l'objectif de Gbagbo étant à la fois de sortir la communauté internationale du jeu et de diviser l'opposition ».¹⁷ Le président Gbagbo a effectivement réussi à faire d'un partage de pouvoir avec son adversaire une victoire politique alors que cela aurait pu être considéré comme un aveu d'impuissance. En initiant le dialogue direct et en faisant de Soro son Premier ministre, Gbagbo a repris la main et effectivement mis en difficulté le bloc de l'opposition.

L'unanimité affichée par le camp présidentiel au lendemain de la promotion politique de Soro illustre non seulement la parfaite préparation des esprits des partisans de Laurent Gbagbo à la nouvelle stratégie de ce dernier mais également le sentiment que l'arrivée du chef des FN à la primature constituait un succès pour le président. Qu'il s'agisse des figures du parti présidentiel, le Front populaire ivoirien (FPI), ou de la « galaxie patriotique » qui avait jusque-là voué aux gémonies les rebelles et exigé régulièrement leur désarmement « par la force », aucune voix ne s'est levée pour contester la « main tendue » du chef de l'État à Guillaume Soro, même pas les tenants de l'aile dure du FPI, la première dame Simone Gbagbo ou encore Mamadou Koulibaly, le président de l'ex-Assemblée nationale. La volonté du camp présidentiel d'entretenir les tensions entre les FN et les partis de l'opposition et de rendre crédible la thèse d'un renversement d'alliance au profit de Laurent Gbagbo est manifeste. Dans la tradition manichéenne typique des pratiques des acteurs politiques ivoiriens, il s'agit désormais de classer la population en deux camps : ceux qui sont pour l'accord de Ouagadougou Gbagbo/Soro, et donc pour la paix, et les adversaires de la paix et de la patrie qui seraient contre cet accord sans oser le clamer.

La presse d'opposition, et en particulier celle proche du PDCI de l'ancien président Henri Konan Bédié, a multiplié les articles évoquant ouvertement la probabilité d'un « deal » secret entre le camp Gbagbo et Guillaume Soro qui expliquerait le rapprochement entre les anciens

¹⁷ Entretien de Crisis Group, Abidjan, 4 mai 2007.

ennemis. Selon cette thèse, reprise en privé par de nombreux interlocuteurs de Crisis Group,¹⁸ Guillaume Soro ne serait pas arrivé à la primature uniquement pour mettre en œuvre l'accord de Ouagadougou et réunifier le pays mais aussi comme allié politique du président Gbagbo qui est candidat à sa propre succession. On assisterait donc à un renversement d'alliance, les dirigeants de l'extrébellion abandonnant leurs anciens alliés du G7 pour rejoindre le camp de celui qu'ils ont tenté de renverser le 19 septembre 2002. Ces spéculations ont à leur tour déclenché les vives réactions des proches de Soro, et notamment de Sidiki Konaté. Lors d'une conférence de presse le 1^{er} mai 2007, ce dernier rappela que les Forces nouvelles n'avaient pas attendu le G7 pour exister et qu'elles « n'auront pas de problème pour quitter le G7 si l'hypocrisie continue ».¹⁹ Il interpella directement les présidents des partis du G7, et particulièrement celui du PDCI, Bédié, accusé « d'être l'un des coupables de cette guerre » menée contre le Premier ministre Soro.

De fait l'opposition politique héritière du régime Houphouët-Boigny a perdu de son influence sur le processus de paix à la suite de l'accord de Ouagadougou. Dans l'atmosphère de détente générale qui a suivi la signature de l'APO, aucune des parties ivoiriennes ne pouvait afficher son opposition à l'accord ou ses doutes sur les non-dits de l'accord entre les deux signataires. Seul le PDCI de Bédié, tout en exprimant publiquement sa satisfaction, avait émis des réserves sur les « zones d'ombre » qui apparaissent dans l'accord.²⁰ Le deuxième grand parti d'opposition, le RDR, s'était aussi réjoui de l'accord et apporta son soutien au Premier ministre Guillaume Soro, qui est indubitablement beaucoup plus proche politiquement d'Alassane Ouattara que de l'ancien président, Bédié, qui fut le promoteur de l'« ivoirité ». Ouattara et Soro étant tous les deux des figures du Nord, l'un à la tête d'un parti politique, l'autre à la tête d'un mouvement armé, ils ont jusque-là veillé à conserver de bonnes relations. Mais dans la perspective des élections présidentielles, il reste à voir si Ouattara qui devrait être candidat, peut toujours espérer bénéficier du soutien de Soro pour mobiliser l'électorat du Nord.

L'accord inter-ivoirien du 4 mars 2007 est aussi, sur le plan extérieur, un succès de voisinage face aux deux principales logiques d'intervention extérieure dans les tentatives de résolution de la crise ivoirienne : celle de la France, l'ancienne puissance coloniale parraine de l'accord fondateur de Linas-Marcoussis et inspiratrice des

résolutions du Conseil de sécurité, et celle de l'Afrique du Sud, nouvelle puissance continentale qui n'a pas manqué l'occasion de déborder de sa zone d'influence naturelle qu'est l'Afrique Australe et Centrale.²¹ Avec Laurent Gbagbo et Guillaume Soro, le président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, est le troisième homme dont les calculs politiques détermineront l'avenir de la paix signée à Ouagadougou.

B. LE FACTEUR BURKINABÈ

L'implication du Burkina Faso dans la tentative de coup d'État du 19 septembre 2002 à Abidjan, qui s'est ensuite muée en rébellion, est connue. Les futurs rebelles du Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI)²² étaient en exil à Ouagadougou au vu et au su des habitants de la capitale, partis pour certains sous le régime militaire de Gueï, et pour d'autres dans les premiers mois de la présidence Gbagbo. Le gouvernement burkinabè était impliqué dans la planification, l'organisation, la fourniture d'armes et le financement du MPCI.²³ Les autorités de Ouagadougou ont ensuite dû gérer les conséquences de la tournure inattendue des événements. Sur le plan extérieur, Compaoré a détourné l'attention de l'implication de son pays dans le conflit en mettant en cause Laurent Gbagbo sur le terrain de l'exclusion, de la xénophobie, de la violence à l'égard des étrangers en général et des Burkinabè en particulier, et de la légitimité contestable de son pouvoir. Sur le plan intérieur, il a habilement contré le nationalisme ivoirien par un nationalisme burkinabè nouveau en se positionnant comme le président qui défend les intérêts de ses ressortissants vivant en Côte d'Ivoire et incarne la revanche du Burkina Faso pauvre et méprisé sur son voisin riche et hautain.²⁴

²¹ Pour une analyse critique de la médiation de l'Afrique du Sud en Côte d'Ivoire, voir le briefing de Crisis Group, *Les demi-mesures ne suffiront pas*, op. cit.

²² Le MPCI a ensuite absorbé deux autres mouvements rebelles apparus dans l'ouest après la tentative de coup d'État du 19 septembre, pour former les FN. Ces deux mouvements étaient le Mouvement populaire ivoirien du Grand Ouest (MPIGO) et le Mouvement pour la justice et la paix (MJP). Voir le rapport de Crisis Group, *The War Is Not Yet Over*, op. cit.

²³ Ibid.

²⁴ L'une des illustrations des « effets d'aubaine » procurés par la crise ivoirienne au régime Compaoré fut la fameuse opération Bayiri de rapatriement des Burkinabè de Côte d'Ivoire, opération qualifiée de « grande mise en scène humanitaro-médiatique » par des universitaires, voir Olivier Blot, *Épiphénomènes burkinabè de la crise ivoirienne*, mémoire de DEA, Université Paris I Panthéon Sorbonne (2003). Pour une analyse du rôle du Burkina Faso dans la crise ivoirienne, voir aussi Richard Banégas et René Otayek, « Le Burkina Faso dans la crise ivoirienne : effets d'aubaine et incertitudes politiques », *Politique Africaine*, n°89, mars 2003.

¹⁸ Entretiens de Crisis Group, des journalistes, diplomates et personnalités politiques, Abidjan, 24 avril-5 mai 2007.

¹⁹ « Le rapprochement Gbagbo/Soro fragilise l'opposition », Agence France-Presse, 9 mai 2007.

²⁰ Déclaration du président du PDCI-RDA suite à la signature de l'accord de Ouagadougou, 6 mars 2007.

Après les phases de vives tensions entre la Côte d'Ivoire et le Burkina en 2002 et 2003, le président Compaoré a ensuite adopté un profil bas et soutenu les efforts de médiation des autres chefs d'État de la CEDEAO. Il a cependant toujours recommandé à Laurent Gbagbo de discuter avec le chef des FN, Guillaume Soro, pour trouver une solution négociée à la crise. Dans le même temps, le président burkinabè n'a jamais mis en difficulté les FN dont les responsables politiques et militaires ont toujours pu circuler librement sur le territoire burkinabè et ont pu investir à Ouagadougou leurs économies de guerre. En affichant une attitude fort bienveillante à l'égard de la rébellion ivoirienne, le président Compaoré a entrepris ce qu'un universitaire burkinabè a appelé « la capacité de nuisance » qui est indispensable pour défendre l'intérêt national.²⁵ Le Burkina Faso a également montré qu'il était certes dépendant de son voisin du sud mais qu'il pouvait survivre au choc économique grave qu'a constitué la quasi-rupture des relations commerciales entre les deux pays au plus fort du conflit.

Pour le Burkina, l'instauration d'un climat de peur conduisant à la fuite massive de ses ressortissants installés en Côte d'Ivoire, portait le risque d'une déstabilisation économique, sociale et politique majeure. Cela aurait également mis un terme aux importantes migrations saisonnières de jeunes Burkinabè qui vont travailler en Côte d'Ivoire après la fin de la courte saison agricole dans leur pays sahélien où les possibilités d'emploi rémunérateur restent très limitées en dépit des progrès de l'économie burkinabè au cours des dernières années.²⁶ La stabilité de la Côte d'Ivoire et la préservation des intérêts économiques burkinabè dans ce pays représentent clairement un enjeu stratégique pour les autorités de Ouagadougou. Pour le président burkinabè, la récupération des thèses ethno-nationalistes par Laurent Gbagbo,²⁷ dans sa stratégie de conquête puis de conservation du pouvoir à Abidjan entre 1999 et 2002, ne pouvait constituer qu'une grande déception, puis un casus belli. Mais après plus de quatre ans d'une crise qui a exposé la capacité du président Gbagbo à conserver le pouvoir à Abidjan, envers et contre tout, à défaut de pouvoir reconquérir l'intégralité du territoire, les autorités de Ouagadougou n'ont aucune raison de ne pas souhaiter un règlement du conflit, synonyme de normalisation des relations bilatérales.

La paix devait passer par Ouagadougou parce que Compaoré est l'un des acteurs du conflit ivoirien et qu'il devait « terminer ce qu'il avait commencé », selon la formule un peu assassine employée par un interlocuteur de Crisis Group. Des facteurs plus conjoncturels, notamment un souci de soigner son image, ont aussi pu jouer dans l'acceptation par Blaise Compaoré de l'offre qui lui a été faite par son ancien ennemi de faciliter le dialogue direct inter-ivoirien. Le passé trouble du chef d'État burkinabè risque de refaire surface à l'occasion du procès devant la Cour spéciale pour la Sierra Leone de l'ancien président et rebelle Charles Taylor qui a commencé le 4 juin 2007 aux Pays-Bas. Inculpé pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, Taylor a été longtemps considéré comme un proche de Compaoré et du guide libyen Mouammar Kadhafi, et Ouagadougou a été souvent cité comme étant la place financière utilisée par le rebelle libérien pour mener ses activités de déstabilisation dans la région.²⁸

Compaoré qui est désormais le plus ancien chef d'État en exercice en Afrique de l'Ouest après le Guinée Lansana Conté (20 ans et 23 ans au pouvoir respectivement), est soucieux de soigner une image de leader sage, pondéré et moderne. S'il devient l'artisan de la paix au Togo et en Côte d'Ivoire, il peut espérer faire oublier son ancienne réputation de déstabilisateur discret de la région. La sortie de piste de son ami français Jacques Chirac et les inconnues réelles quant aux positions du nouveau locataire de l'Élysée ont également pu l'inciter à couvrir ses arrières.

Les calculs politiques de Compaoré vont compter dans la suite du processus de paix en Côte d'Ivoire. Le facilitateur, ou son représentant, est membre des deux mécanismes de suivi prévus par l'APO, le Cadre permanent de concertation (CPC) et le Comité d'évaluation et d'accompagnement (CEA).²⁹ En cas de conflit d'interprétation de l'accord, Blaise Compaoré jouera le rôle d'arbitre.

²⁵ Entretien de Crisis Group, Ouagadougou, 20 mars 2007.

²⁶ Au moment de ces migrations saisonnières, le nombre des Burkinabè vivant sur le territoire ivoirien approcherait quatre millions de personnes. Entretien de Crisis Group, des journalistes, hommes politiques et universitaires, Ouagadougou, 19-23 mars 2007.

²⁷ Voir « Côte d'Ivoire, La tentation ethnonationaliste », *Politique Africaine*, n°78, juin 2000.

²⁸ Entretien de Crisis Group, des journalistes burkinabè, Ouagadougou, 20 et 22 mars 2007.

²⁹ Le Cadre permanent de concertation (CPC) regroupe le facilitateur Blaise Compaoré, le président Gbagbo, le Premier ministre Soro et les présidents des deux grands partis d'opposition, Bédié du PDCI et Ouattara du RDR. Il pourra se prononcer sur toutes les questions découlant de l'application de l'accord de Ouagadougou. Le Comité d'évaluation et d'accompagnement (CEA) est composé du facilitateur ou de son représentant, de trois représentants du camp présidentiel et de trois représentants des FN. Il est en charge du suivi de l'application de Ouagadougou et tient au moins une réunion mensuelle.

III. L'ACCORD DE OUAGADOUGOU : LA LETTRE, L'ESPRIT ET LES RISQUES

A. LA LETTRE DE L'ACCORD ET LES ETAPES DE LA TRANSITION

L'accord politique de Ouagadougou (APO) est le dernier d'une série d'accords de paix, après Linas-Marcoussis, Accra et Pretoria, et s'inscrit dans leur continuité. Mais c'est le premier à avoir résulté d'un dialogue limité aux protagonistes armés de la crise ivoirienne à l'initiative de l'un d'entre eux, le président Gbagbo. Cette fois, Gbagbo et Guillaume Soro ne pourront attribuer un éventuel échec à des interventions extérieures intéressées de la France, de l'Afrique du Sud ou d'autres. Un mois de discussions discrètes à Ouagadougou entre les deux délégations a permis d'aboutir à un texte plutôt satisfaisant et ambitieux. Tout dépendra, comme pour les accords précédents, de la bonne foi des signataires au moment de l'application. Mais comme le confiait un des principaux négociateurs de l'APO à Crisis Group, « nous ne sommes pas subitement devenus des anges, chacun est venu au dialogue avec ses arrière-pensées ».³⁰

La lettre de l'APO ne constitue pas une rupture par rapport aux accords précédents et à la résolution 1721 du Conseil de sécurité. Le gouvernement de transition doit mettre en œuvre les opérations déjà exigées par cette résolution :

- identification de la population afin de distribuer de nouvelles cartes d'identité ivoiriennes à tous ceux qui y ont droit ;
- le désarmement des combattants irréguliers, la restructuration de l'armée, et la réinsertion des démobilisés ;
- la réunification du territoire et le redéploiement de l'administration dans les zones sous contrôle de l'ex-rébellion ; et
- l'organisation d'élections ouvertes et transparentes (dans un délai de dix mois à partir du 4 mars 2007).

Ce qui a changé avec l'APO, c'est le transfert de la responsabilité de la conduite de la transition aux protagonistes eux-mêmes, le président Gbagbo et le nouveau Premier ministre Soro. Jusque-là, l'idée était de confier cette tâche à un Premier ministre équidistant des parties en conflit.

1. L'identification et le processus électoral

Les deux parties signataires de l'APO ont reconnu que « le défaut d'une identification claire et cohérente, de même que l'absence de pièces administratives uniques attestant de l'identité et la nationalité des individus constituent une source de conflits ».³¹ La première étape de l'identification générale de la population est celle des audiences foraines qui vont être relancées selon des modalités nouvelles.

Les audiences foraines

L'APO prescrit que les audiences foraines exceptionnelles délivreront uniquement des jugements supplétifs d'acte de naissance. Mais ces documents portant mention de la nationalité des parents attesteront également de celle du requérant qui n'aura pas besoin de se faire établir un certificat de nationalité pour se faire ensuite identifier comme Ivoirien et, s'il a plus de dix-huit ans, comme électeur. Comme ceux qui n'ont jamais été déclarés à l'état civil n'ont pas nécessairement de preuves écrites de la nationalité de leurs parents, la décision des magistrats qui président les audiences foraines sera prise aussi sur la base des témoignages recueillis. Le ministre de la justice aime à rappeler que de telles audiences ont toujours eu lieu en Côte d'Ivoire et estime que les magistrats feront leur travail de manière professionnelle.³² Le décret de nomination de nouveaux magistrats affectés à ces audiences foraines exceptionnelles transmis depuis décembre 2006 au président Gbagbo attendait cependant d'être signé en mai 2007. Il l'a finalement été le 5 juin 2007.

Le point de discorde principal qui avait servi de prétexte à la paralysie par les partisans du président Gbagbo des audiences foraines lancées sous le gouvernement Banny était la question de la délivrance, à l'occasion de ces opérations, de certificats de nationalité, en plus des jugements supplétifs d'acte de naissance aux Ivoiriens qui n'avaient jamais été enregistrés à l'état civil. L'octroi des certificats de nationalité lors des audiences foraines contrevenait à la législation ivoirienne sur laquelle s'adosse systématiquement le camp présidentiel pour bloquer les initiatives qui menacent ses intérêts électoraux.³³ Mais comme l'avait souligné Crisis Group, l'échec des audiences foraines sous le Premier ministre Banny relevait également de la responsabilité de ce dernier.³⁴

³⁰ Entretien de Crisis Group, Abidjan, 4 mai 2007.

³¹ Texte de l'accord de Ouagadougou signé le 4 mars 2007.

³² Entretien de Crisis Group, le ministre de la Justice, 25 avril 2007.

³³ Sur la polémique sur les modalités des audiences foraines sous le gouvernement Banny, voir le briefing de Crisis Group, *Augmenter la pression*, op. cit.

³⁴ Ibid.

Dans la mesure où l'identification était présentée comme la revendication politique majeure des FN, on s'attend à ce que le Premier ministre Guillaume Soro et le ministre de la Justice, qui est également issu des FN, s'emploient à organiser les audiences foraines de manière satisfaisante pour répondre à un besoin réel de « papiers » dont pouvait témoigner l'affluence constatée lors des mêmes audiences lancées sous le gouvernement Banny, au Nord comme au Sud.³⁵ Le crédit politique de Soro et de ses compagnons auprès des populations du Nord en particulier dépendra beaucoup de la réussite de l'identification. L'APO prévoit, parallèlement à l'organisation des audiences foraines, le lancement d'une opération de reconstitution des registres de naissance perdus ou détruits pendant le conflit. Cette opération est indispensable mais ses modalités restent à définir par le gouvernement. Elle est aussi conditionnée par un redéploiement effectif des administrations concernées dans les zones centre, Nord et Ouest sous contrôle des FN. Elle devrait également être intégrée dans un programme plus large de modernisation de l'état civil, une nécessité pour la Côte d'Ivoire et pour l'ensemble de la région. Les États membres de la CEDEAO doivent dès maintenant envisager une initiative spéciale en ce sens et solliciter l'appui des partenaires extérieurs.

L'identification couplée au recensement électoral

L'accord de Ouagadougou prévoit deux modes d'identification, l'une dite ordinaire sur la base de la présentation d'un acte de naissance et d'un certificat de nationalité, et l'autre sur la base de la nouvelle liste électorale. C'est cette dernière voie qui est privilégiée étant donné l'exigence de rapidité pour aller aux élections. À l'issue des audiences foraines, la Commission électorale indépendante (CEI) organisera un recensement électoral sur la base de la liste électorale ayant servi aux élections de 2000. Outre les citoyens déjà inscrits sur la liste électorale de 2000, les nouveaux majeurs (plus de dix-huit ans) et ceux qui auront participé aux audiences foraines pourront se faire recenser par la CEI en présentant uniquement leur acte de naissance ou leur jugement supplétif en tenant lieu (portant mention de la nationalité ivoirienne). Un numéro d'identification unique servira ensuite à retirer à la fois la carte d'électeur et la nouvelle carte d'identité nationale, une fois que la liste électorale issue de ce recensement aura été validée par la commission électorale, structure qui rassemble toutes les sensibilités politiques.

Ce mode opératoire a l'incontestable intérêt de régler simultanément le problème de l'identification des nationaux et des électeurs. Il ne permet pas par contre d'identifier par la même occasion les Ivoiriens de moins

de dix-huit ans et les ressortissants étrangers vivant en Côte d'Ivoire. Ces derniers sont renvoyés à l'identification ordinaire sur la base d'un acte de naissance ou jugement supplétif et d'un document consulaire attestant de leur nationalité.

L'identification par voie électorale a cependant pour conséquence de multiplier les acteurs institutionnels impliqués, ce qui pourrait être une source d'inefficacité, de conflits, de fraude, voire de paralysie du processus. La CEI est en effet responsable de toute la préparation des élections, et notamment du recensement électoral et de la validation de la liste électorale. Mais elle doit s'appuyer sur deux institutions techniques, l'Institut national de la statistique (INS) placé sous la tutelle du ministère du Plan, contrôlé par un fidèle de Gbagbo, et un opérateur technique privé désigné par le gouvernement pour l'identification.³⁶ Si les compétences techniques de l'INS sont reconnues par tous les acteurs ivoiriens, son indépendance à l'égard du pouvoir politique est remise en cause par les partis d'opposition. Ses principaux dirigeants sont en effet encartés au FPI du président Gbagbo. Les leaders de l'opposition, craignant que l'INS n'organise des fraudes dès l'étape de l'élaboration du fichier électoral, avaient dû saisir le médiateur d'alors, le président Mbeki, pour faire admettre à son homologue ivoirien le principe de l'autorité de la CEI sur l'INS dans la préparation technique des élections.

La délivrance et la confection des nouvelles cartes d'identité sont du ressort de l'Office national de l'identification (ONI), placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, également contrôlé par un fidèle de Gbagbo, même si l'opération doit être supervisée par la Commission nationale de supervision de l'identification (CNSI) qui intègre toutes les sensibilités politiques, à l'instar de la CEI.³⁷ La capacité des commissions politiques comprenant à la fois des représentants du camp présidentiel et de l'opposition (CEI et CNSI) à contrôler effectivement le travail des institutions techniques doit être garantie. Le Premier ministre doit délimiter de la manière la plus précise possible les tâches et les responsabilités de chacune des structures concernées par l'identification et le processus électoral et préciser les modalités de leur collaboration. La crédibilité de la liste électorale finale en dépendra.

³⁵ Ibid et Rapport de Crisis Group, *La paix comme option*, op.cit.

³⁶ Le choix de l'entreprise française Sagem avait été fait par le gouvernement Banny. Il doit maintenant être confirmé ou infirmé par le gouvernement Soro.

³⁷ La Commission nationale de supervision de l'identification (CNSI) et la Commission électorale indépendante (CEI) regroupent des représentants des différents partis politiques et de l'ex-rébellion signataires de l'accord de Linas-Marcoussis. La CEI actuelle est dominée par l'opposition et son président, Robert Mambé Beugré, est membre du PDCI.

L'impératif de la communication et de l'inclusion

La mise en œuvre d'une stratégie de communication simple et efficace est également indispensable au succès des audiences foraines, de l'identification et du processus électoral. Il s'agit d'informer les populations sur tout le territoire de la procédure d'identification sur la base d'un guide unique précisant les catégories de personnes concernées par chacune des opérations, les modalités des audiences foraines exceptionnelles, celles de la reconstitution des registres d'état civil détruits ou perdus, les modalités d'enregistrement sur la liste électorale et les voies de recours tout au long du processus. Une large campagne d'éducation civique doit garantir que la population devienne elle-même le garant du bon déroulement du processus. Si l'identification devait laisser de côté les « sans papiers » qui vivent dans les zones rurales isolées et les campements agricoles, notamment dans les régions de l'ouest, l'opération n'aurait pas servi à grand chose et les individus qui resteraient dépourvus de pièces d'identité seront exposés, encore plus qu'avant, au déni de leurs droits élémentaires et à l'arbitraire des forces de sécurité et de l'administration.

C'est pour cela qu'il est essentiel que la communication gouvernementale incite vivement aussi les étrangers vivant sur le sol ivoirien qui ne disposent pas d'une pièce d'état civil à profiter des audiences foraines exceptionnelles pour acquérir un document d'identité. Les déplacés de guerre doivent également faire l'objet d'un traitement spécifique de manière à ce qu'ils puissent participer aux audiences foraines puis à l'identification électorale. La possibilité d'aménager la règle qui veut que les demandeurs de pièces d'état civil se rendent obligatoirement sur leurs lieux de naissance pour les audiences foraines doit être envisagée par le gouvernement et inscrite précisément dans les textes réglementaires.

Les défis techniques et logistiques à une bonne identification dans des délais raisonnables sont nombreux mais l'État ivoirien, appuyé par les partenaires internationaux, notamment l'Union européenne (UE), a des moyens humains et matériels dont ne disposent pas nombre de pays engagés dans un processus de sortie de conflit. L'obstacle à la mise en route de l'identification a jusque-là été de nature purement politique. Le président Gbagbo, son parti et ses partisans de la « galaxie patriotique » avaient délibérément fait obstruction aux audiences foraines sous le gouvernement Banny, craignant que l'identification ne se traduise par une modification du corps électoral au profit des partis d'opposition, notamment le RDR d'Alassane Ouattara, voire par l'enregistrement d'étrangers sur la liste électorale.³⁸ Les

Forces nouvelles ont de leur côté bâti leur argumentaire politique sur la volonté de mettre fin à la crise identitaire qui frappe le pays.

L'identification des Ivoiriens sur la base du droit et non du patronyme et de la région d'origine constituerait le premier moyen de lutter contre les pratiques discriminatoires et l'exclusion. Si le camp présidentiel pense, pour une raison ou une autre, que la réalisation d'une identification respectant la lettre de l'accord de Ouagadougou ne constitue plus une menace sérieuse à la réélection du candidat Laurent Gbagbo, l'opération a pour une fois de réelles chances d'aller à son terme. Sinon, elle risque d'être manipulée plus ou moins subtilement. Une réalisation hâtive de l'opération en donnant des moyens limités aux équipes envoyées sur le terrain assortie de consignes du pouvoir pourrait se traduire par l'identification partielle de l'électorat et une délivrance sélective des cartes d'électeur. Au pire, on peut imaginer une perturbation violente des audiences foraines et du recensement électoral par des groupes organisés dans les localités présumées favorables à l'opposition. Les anciens miliciens ne seraient pas difficiles à recruter pour mener de telles opérations de déstabilisation sans exposer les donneurs d'ordre.

2. Le programme de désarmement et la restructuration des forces de défense et de sécurité ivoiriennes

Les ambitions affichées par les parties signataires de l'APO sont louables. Elles se sont engagées à procéder à la « restructuration et à la refondation des deux armées en vue de la mise en place de nouvelles forces de défense et de sécurité attachées aux valeurs d'intégrité et de moralité républicaine », par les mesures suivantes :

- ❑ la préparation d'« un mécanisme spécial de restructuration et de refondation de l'armée » qui sera adopté par ordonnance « pour fixer le cadre général d'organisation, de composition et de fonctionnement des nouvelles Forces de défense et de sécurité » ; et
- ❑ la création d'un centre de commandement intégré (CCI), chargé de procéder à « l'unification des deux forces en présence », les Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire (FDS-CI, forces loyalistes), et les Forces armées des Forces nouvelles (FAFN).³⁹ Placé sous le commandement conjoint du chef d'état-major des forces loyalistes,

³⁸ Voir Briefing de Crisis Group, *Augmenter la pression*, op. cit. et Rapport de Crisis Group, *La paix comme option*, op. cit.

³⁹ Les Forces armées des FN, aile militaire de l'ex-rébellion, sont désormais également connues sous le nom de Forces de défense et de sécurité des Forces nouvelles (FDS-FN), regroupant les combattants de « l'armée » et ceux qui ont reçu un entraînement en contrôle et maintien de l'ordre (procuré par l'ONUCI) et relèvent de la « gendarmerie » des FN.

le général Philippe Mangou, et de son homologue des ex-forces rebelles, le général Soumaïla Bakayoko, le CCI est paritairement composé d'officiers issus des deux forces.

Les missions du centre de commandement intégré

La décision de créer le CCI satisfait une vieille demande des responsables politiques des FN qui réclamaient la mise en place d'un « état-major intégré » responsable de la mise en œuvre des accords militaires portant sur le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) et la restructuration de l'armée ivoirienne. L'APO a transféré toute la responsabilité des questions militaires au CCI et donc aux deux états-majors, ce qui, théoriquement, limite considérablement le rôle des forces internationales de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et de la force française Licorne qui lui vient en appui. Selon l'accord, le CCI a notamment pour missions :

- ❑ la contribution à l'élaboration de la politique de défense et de sécurité ;
- ❑ la mise en œuvre du Programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (PNDDR) sous la supervision des forces impartiales ;
- ❑ l'opérationnalisation des tâches militaires et de sécurité liées au processus de sortie de crise ;
- ❑ la sécurisation des audiences foraines, des opérations d'identification ainsi que la sécurité du processus électoral ;
- ❑ la mise en place d'unités militaires et paramilitaires mixtes ; et
- ❑ la coordination des mesures visant à garantir la protection et la libre circulation des personnes et des biens sur l'étendue du territoire national.

Au-delà de l'énumération des tâches confiées au CCI, l'APO reste particulièrement vague sur les modalités du DDR et de la restructuration des forces de défense et de sécurité ivoiriennes. Les signataires de l'accord voulaient afficher leur volonté de privilégier l'unification des deux forces à un désarmement intégral des ex-rebelles, tout en réservant les questions difficiles pour plus tard. Parmi celles-ci figurent en bonne place le problème du nombre de combattants des FAFN à intégrer ou réintégrer dans l'armée ivoirienne réunifiée, ainsi que celui des « grades Soro » qui désignent les promotions fulgurantes accordées par le chef des FN à ses responsables militaires pendant la rébellion et que les militaires de l'armée loyaliste ne veulent pas voir reconnues.⁴⁰

⁴⁰ Tous les anciens militaires, surtout des sous-officiers, qui ont rejoint la rébellion ont été promus d'un ou de plusieurs grades

Alors que l'inquiétude des militaires des FDS-CI face à cette réunification à marche forcée de leurs anciens adversaires des FAFN, le président Gbagbo a dû les rassurer lors d'une rencontre publique en expliquant qu'aucune décision n'avait encore été prise sur le format de la future armée, le nombre et les modalités d'intégration des FAFN.⁴¹ Le niveau de coopération entre FAFN et FDS-CI au sein du CCI sera en fait un point de référence important pour évaluer l'efficacité de ce commandement conjoint. En ce qui concerne les forces impartiales, la structure du CCI prévoit des officiers de liaison (militaire et police) qui auront pour tâche de renforcer les capacités du CCI.

La nécessité d'une profonde réforme du secteur de la sécurité

Un séminaire gouvernemental tenu le 2 mai 2007 a décidé de la création d'un « Cadre de réflexion sur la politique de défense et de sécurité » qui doit travailler pendant trois mois sur l'architecture des nouvelles forces de défense et de sécurité ivoiriennes. Selon la feuille de route du gouvernement Soro, ses travaux doivent aboutir, entre le 16 et le 26 août 2007, à l'élaboration d'une ordonnance sur la composition et le fonctionnement des nouvelles Forces de défense et de sécurité. Après quatre ans de processus de paix, c'est donc seulement maintenant que va s'engager une réflexion sur la réforme du secteur de la sécurité qui doit être le complément essentiel d'un programme DDR dans un processus de sortie de conflit. La mise en route, avant les élections, d'une profonde réforme de l'armée, de la gendarmerie et de la police ivoiriennes, est indispensable. Il faut certes hiérarchiser les priorités et identifier ce qui peut être fait avant les élections et ce qui doit l'être après. La sortie de crise, si elle se veut durable, exige cependant que les grandes lignes en matière de restructuration des forces de défense et de sécurité du pays soient discutées de manière ouverte pendant la période de transition actuelle.

L'objectif d'une telle réforme ne doit pas être le retour à la situation antérieure à la tentative de coup d'État de septembre 2002. Le malaise en son sein avait été directement à l'origine du coup d'État de décembre 1999

au cours des dernières années et eu des responsabilités qu'ils n'auraient jamais eues dans une armée régulière. Les colonels des FAFN sont devenus généraux, à l'image du chef d'état-major Soumaïla Bakayoko, des anciens sergents-chefs se sont retrouvés sous-lieutenant, etc. Les sous-officiers de l'armée loyaliste ont naturellement des difficultés à voir d'anciens compagnons d'armes devenus rebelles réintégrer la nouvelle armée avec leurs nouveaux grades acquis sous la rébellion. Entretien de Crisis Group, un haut responsable militaire de l'ONUCI, Abidjan, 5 mai 2007.

⁴¹ « Réformes de l'armée, grades, primes... - Gbagbo et Soro rassurent les militaires », *Fraternité Matin*, 7 mai 2007.

qui avait emporté le régime d'Henri Konan Bédié et inauguré une ère d'instabilité inédite dans le pays. Non seulement l'armée et plus généralement les forces de sécurité et de défense étaient-elles traversées par les mêmes lignes de fracture politique, ethnique et régionaliste que le reste de la société ivoirienne, manipulée par les leaders politiques, mais avaient-elles également leurs propres dysfonctionnements, héritage d'une gestion spécifique de l'armée sous le régime de Félix Houphouët-Boigny. Ce dernier n'avait jamais voulu d'une armée réellement opérationnelle susceptible d'engendrer en son sein des officiers putschistes à l'image de ce qui se passait dans nombre de pays de la région. Le président choyait ses officiers supérieurs par des soldes élevés et des hautes fonctions dans l'administration territoriale civile, mais maintenait l'armée sous-équipée.⁴² Pour la sécurité de son pouvoir et la protection du pays, Houphouët comptait davantage sur la présence amicale et fidèle de la France et de sa base militaire permanente du 43^{ème} BIMA (Bataillon d'infanterie de marine), près de l'aéroport d'Abidjan.

C'est une armée peu professionnelle qui est sortie des casernes à partir du coup d'État de décembre 1999 et qui a, depuis lors, souvent fait étalage de sa plus grande aptitude à racketter et à terroriser les civils qu'à protéger le territoire. Les militaires devenus mutins puis rebelles en 2002, tout comme leurs adversaires restés loyalistes se sont ensuite illustrés, depuis le début du conflit armé, par une multitude de violations graves des droits de leurs concitoyens. Le conflit a aussi autorisé toutes sortes de mesures d'exception dans le domaine de la sécurité et de la défense sur lesquelles il faut impérativement revenir avant l'organisation des élections : la création de dispositifs spéciaux comme le Centre de commandement des opérations de sécurité (CECOS) qui entend lutter contre la criminalité à Abidjan avec des armes de guerre, ou encore la substitution d'un gouvernorat militaire aux autorités préfectorales civiles dans la région troublée de l'Ouest.⁴³

⁴² Pour une analyse plus détaillée des maux des forces de sécurité ivoiriennes, voir le rapport de Crisis Group, *Pas de paix en vue*, op. cit., et Guy-André Kieffer, « Armée ivoirienne : le refus du déclassement », *Politique Africaine*, n° 78, juin 2000.

⁴³ Un précédent briefing de Crisis Group commentait ainsi ces décisions : « Les tueries dans la région de Duékoué en juin 2005 et la grande criminalité à Abidjan ont donné au Président l'occasion de remplacer les autorités préfectorales civiles par des militaires dans l'Ouest et de créer un dispositif spécial d'intervention des forces de sécurité dans la capitale économique : le Centre de commandement des opérations de sécurité (CECOS). Ces deux décisions sont largement vues comme un moyen d'accentuer le verrouillage sécuritaire du sud du pays à des fins politiques. Dans un contexte de tensions politiques et ethniques vives, cette militarisation accrue revêt des allures de reprise en main politique apte à empêcher les

La refondation de forces de défense et de sécurité « attachées aux valeurs d'intégrité et de moralité républicaine » sera d'autant plus difficile que la crise a offert des opportunités exceptionnelles d'enrichissement aux « corps habillés » comme on les appelle en Côte d'Ivoire. Malgré la détente de l'atmosphère politique et les proclamations de la paix revenue depuis l'accord de Ouagadougou, les points de contrôle d'identité qui ne servent qu'à racketter les usagers n'ont pas connu un début de démantèlement, ni à Abidjan ni à l'intérieur du pays.⁴⁴ Cette situation risque de devenir une source de tensions permanentes pendant la campagne électorale, où les éléments des forces de défense et de sécurité pourront être instrumentalisés par l'un ou l'autre candidat à des fins d'intimidation d'opposants ou de certaines sections de l'électorat.

Le gouvernement devrait décliner sa politique en matière de défense et de sécurité en trois temps :

- des mesures immédiates pour rendre crédible le discours sur la normalisation de la situation sécuritaire : le retour à une distinction claire des différents corps habillés, armée, gendarmerie et police et la redéfinition de leurs chaînes de commandement et de leurs missions respectives ; le démantèlement de la majorité des points de contrôle sur toute l'étendue du territoire réuni ; et la suppression du gouvernorat militaire dans l'Ouest, ce qui n'empêchera pas les forces de sécurité d'y maintenir une présence particulièrement forte avant, pendant et après les élections.
- la mise en œuvre du démantèlement et du désarmement des milices, du regroupement des ex-combattants dans le cadre du programme DDR et le lancement du service civique national

électeurs d'exercer librement leur droit de vote le moment venu, ou, le cas échéant, à les dissuader de descendre dans la rue », *Les demi-mesures ne suffiront pas*, op. cit.

⁴⁴ Un chercheur de Crisis Group a dû présenter à trois reprises son carnet de vaccination lors d'un trajet entre Abidjan et Duékoué (480 km), un document qui n'est exigible qu'à l'entrée du territoire par le service médical et ne représente dans aucun pays au monde une pièce obligatoire à porter sur soi. Dépité par la présentation effective du carnet de vaccination, un des hommes en tenue a inventé un nouveau document obligatoire dont personne n'a jamais entendu parler : un visa de circulation à l'intérieur du pays qui serait distinct de celui qui permet de séjourner dans la capitale économique Abidjan. Mission de Crisis Group dans l'Ouest, 27-28 avril 2007. Mieux que les caravanes de la paix et la nomination d' « ambassadeurs de la paix » dans les rangs des leaders des « ex-patriotes » ou des ex-rebelles, le démantèlement des multiples points de contrôle et le retour des militaires dans les casernes donneront aux populations et aux opérateurs économiques nationaux et internationaux le sentiment que le processus de paix est effectivement irréversible.

conformément à l'APO, et dans des conditions contrôlées par les forces impartiales. La cérémonie de désarmement des milices qui eut lieu à Guiglo le 19 mai 2007 en présence du président Gbagbo a donné une très mauvaise indication sur le rafistolage qui pourrait caractériser la mise en œuvre du volet sécuritaire et militaire de l'APO. Ce qui devait être une cérémonie inaugurant le désarmement des milices a été ensuite présentée comme représentant l'intégralité du désarmement. Cette opération aurait donc miraculeusement été réalisée en une journée alors que l'APO prévoyait deux semaines.⁴⁵ L'opération a été préparée et conduite de manière opaque par les services de la présidence, notamment le conseiller pour la défense et les équipements militaires, Bertin Kadet.

Le président a fait un don de 280 millions de francs CFA (environ \$574 000) à répartir entre les miliciens, ce qui a créé de vives tensions pour le partage du gâteau. Par ailleurs, les armes qui ont été récupérées et remises à l'ONUCI étaient non seulement insuffisantes par rapport à ce qu'on sait de la détention d'armes par les milices de l'Ouest mais elles étaient aussi en mauvais état. Le conseiller du président a déclaré dans une interview : « Nous avons fini avec le démantèlement et le désarmement de ces groupes d'autodéfense à l'Ouest. Il faut que cela soit su très clairement. Que ce soit l'Onuci, ou la force Licorne, il faut que les gens sachent que nous avons achevé le désarmement et le démantèlement des groupes d'autodéfense à l'Ouest ». Une parodie de récupération des armes de guerre à l'Ouest ouvrira la voie à une grave situation d'insécurité pour les populations résidentes.

- l'élaboration d'un programme de réforme du secteur de la sécurité sur la base des travaux du Cadre de réflexion sur la politique de défense et de sécurité, l'association d'experts internationaux civils et militaires en la matière, notamment de la CEDEAO, de l'UA et des Nations unies, aux travaux de ce Cadre de réflexion et l'organisation d'un débat public sur les conclusions de ces travaux. Dans le cadre de cette réforme, il faudra impérativement extraire des forces de sécurité et de défense les éléments qui ont été associés aux graves violations des droits humains durant la crise et intégrer leur respect dans les cycles de formation de ces forces.

Il est évident que la Côte d'Ivoire ne pourra pas se doter de forces de défense et de sécurité à la fois pleinement réunifiées, efficaces et perçues comme apolitiques avant l'organisation des élections présidentielles. Il faut en tirer toutes les conséquences, dont la plus flagrante est la nécessité du maintien intégral des effectifs des forces impartiales, ONUCI et Licorne, et de leurs capacités d'intervention rapide.⁴⁶

3. La suppression de la zone de confiance et les dangers de l'improvisation

L'accord politique de Ouagadougou a prévu :

- la suppression de la « zone de confiance », la bande de territoire s'étirant sur 600 kilomètres d'est en ouest qui séparait la partie sud du pays restée sous contrôle des forces gouvernementales et la partie plus au Nord occupée par les FN depuis septembre 2002.
- le remplacement de cette zone tampon (qui était exclusivement patrouillée par les forces de l'ONUCI et de Licorne) par une « ligne verte suivant la ligne médiane de la zone de confiance qui sera jalonnée par des postes d'observation installés sur les axes d'infiltration ». Ces dix-sept postes d'observation occupés par les forces impartiales doivent être « réduits de moitié tous les deux mois jusqu'à leur suppression totale ». Les missions de police et de sécurité dans la zone de confiance doivent revenir, dès la suppression de celle-ci, à des unités mixtes ivoiriennes composées paritairement des membres des FAFN et des FDS.
- la mise en place par le nouveau CCI d'unités mixtes sous forme de brigades de gendarmerie organisées en trois fuseaux est, centre et ouest, pour couvrir l'ensemble de l'ex-zone de confiance.

Le président Gbagbo et le Premier ministre Soro ont effectivement présidé à la cérémonie d'inauguration des locaux du CCI et à celle marquant la disparition de la zone de confiance le 16 avril 2007, une semaine après la formation du gouvernement comme prévu par l'APO.⁴⁷ Mais au-delà du symbole fort que cet événement représentait pour la réunification du pays et des comptes-rendus flatteurs de la presse ivoirienne, la réalité reste plus nuancée. La suppression de la zone de confiance, le démantèlement des points de contrôle tenus par les troupes onusiennes et le repositionnement de ces dernières sur

⁴⁵ Voir « Démantèlement des milices et palabres autour de l'argent de Gbagbo : Kadet Bertin dit tout sur les 280 millions des miliciens de l'Ouest », *L'Inter*, 25 mai 2007.

⁴⁶ Voir la section IV. A. de ce rapport.

⁴⁷ Conformément au chapitre VI.2 de l'APO, le 11 avril 2007, les généraux Mangou, Bakayoko, Amoussou et Lecerf ont signé un document (« Suppression de la zone de confiance ») pour remplacer le « code 14 » (« Gestion de la zone de confiance » du 31 juillet 2005).

de simples postes d'observation devaient être accompagnés du déploiement simultané des unités mixtes ivoiriennes chargées de patrouiller dans une ex-zone de confiance dont la partie occidentale est l'épicentre de la violence et de l'insécurité dans le pays.

La présence des forces impartiales n'avait certes pas permis de protéger les civils des agressions des coupeurs de routes, des miliciens en déshérence, ni des règlements de comptes, voire des massacres intercommunautaires souvent liés aux conflits fonciers qui ont été exacerbés par le conflit. Mais la réduction visible de la présence des casques bleus sans un déploiement concomitant de brigades ivoiriennes opérationnelles ne pouvait qu'exposer davantage les populations à une recrudescence des attaques violentes, ce qui fut effectivement observé sur l'axe Duékoué – Logoualé immédiatement après le 16 avril. Plusieurs minibus de transport collectif ont en effet été attaqués par des bandes de coupeurs de route armés de kalachnikovs, faisant des morts et des blessés. Même des paysans à vélo se font attaquer à l'arme de guerre dans cette zone de non-droit.⁴⁸ La situation s'est ensuite améliorée.⁴⁹

Tout en se félicitant de la disparition de la zone de confiance qui a toujours été une zone de grande insécurité dans sa partie Ouest (même avant le début du conflit), des acteurs humanitaires avaient confié à Crisis Group que la suppression de la zone tampon avait été prématurée dans la mesure où les forces ivoiriennes n'étaient pas prêtes à prendre le relais des patrouilles onusiennes.⁵⁰ Gbagbo et Soro voulaient certes afficher leur détermination toute nouvelle à mettre en œuvre rapidement l'accord qu'ils venaient de conclure, mais cela ne justifiait pas une telle précipitation dans un domaine aussi sensible que la sécurité des populations déjà très éprouvées de l'Ouest. Interrogé par un haut fonctionnaire onusien quelque peu après l'inauguration du CCI sur le moment auquel cette structure deviendrait opérationnelle, les responsables militaires ivoiriens avaient répondu simplement « bientôt »,

ce qui illustre le degré d'improvisation qui caractérisait les premières semaines de l'après Ouagadougou.⁵¹

Les brigades mixtes ivoiriennes ont ensuite été laborieusement mises en place. Il se pose d'abord un problème de confiance entre les éléments issus des FAFN et ceux des FDS qui composent ces brigades mobiles ainsi que les détachements militaires qui leur viennent en appui.⁵² La présence d'éléments de la police civile de l'ONUCI dans chaque brigade mixte est appréciable mais cela ne peut suffire à faire disparaître la méfiance entre ceux qui sont brusquement passés du statut de forces ennemies à celui de partenaires dans la pacification du pays. Le manque de moyens logistiques immédiatement mobilisables pour rendre opérationnelles les brigades était également criard au lendemain de la suppression de la zone de confiance. C'est toujours le cas deux mois plus tard.⁵³ Du côté des chefs militaires des FN, il n'a pas été facile de trouver les quelques dizaines de combattants aptes à être intégrés dans les brigades mixtes, ce qui témoigne de la déliquescence de l'aile militaire de l'ex-rébellion après des années de « ni paix ni guerre » et du peu de crédibilité des effectifs de combattants annoncés jusque-là par les FN.⁵⁴

Les autorités militaires des deux forces sont conscientes de leurs limites opérationnelles et de la nécessité d'être soutenues et « accompagnées » dans tous les domaines par les forces impartiales, malgré la volonté d'écarter ces dernières de la prise de décision.⁵⁵ Du côté des responsables militaires de l'ONUCI, le message est aussi fort heureusement clair et rassurant pour les populations à qui l'on ne doit pas faire payer les tâtonnements compréhensibles du centre de commandement intégré : le redéploiement des casques bleus sur les dix-sept postes d'observation de la ligne verte et la suppression progressive de ces postes ne se feront qu'en fonction du quadrillage effectif de l'ex-zone de confiance par les unités ivoiriennes. La normalisation de la situation dans la zone de confiance permettra ensuite aux forces impartiales de se concentrer davantage sur la sécurisation

⁴⁸ Entretien de Crisis Group, un acteur humanitaire, Abidjan, 24 avril 2007.

⁴⁹ Voir « Nouvelle augmentation des attaques contre des civils de l'ancienne zone de confiance », communiqué de Médecins Sans Frontières Belgique, Bangolo/Bruxelles, 25 avril 2007. Pour une description de la violence armée dans la partie ouest de la zone de confiance tout au long de la crise, voir « 'Les gens sont abandonnés à leur sort', témoignages recueillis en Côte d'Ivoire 2003-2006 », Médecins sans Frontières, Centre opérationnel de Bruxelles, accessible à http://www.msf.be/fr/pdf/ivorycoast_report_fr_%202007.pdf.

⁵⁰ Entretiens de Crisis Group, des acteurs humanitaires et des fonctionnaires de l'ONUCI, Abidjan, 24 avril 2007, Duékoué, 27 avril, Daloa, 28 avril, et Abidjan, 28 avril 2007.

⁵¹ Entretien de Crisis Group, Abidjan, 25 avril 2007.

⁵² Pour plus de détails sur le schéma de fonctionnement des brigades mixtes et des détachements d'appui dans la zone de confiance, voir le « Treizième rapport du secrétaire général sur l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire », Nations unies, 14 mai 2007.

⁵³ Voir « Mise en œuvre de l'accord de Ouaga, voici les difficultés qui freinent le bon fonctionnement du CCI », *Notre Voie*, 21 mai 2007.

⁵⁴ Les FN ont toujours annoncé disposer de 40 000 combattants alors que les forces impartiales estiment les effectifs actuels réels des FAFN au plus à 8000 hommes, entretiens de Crisis Group, Abidjan, 4-5 mai 2007.

⁵⁵ Entretiens de Crisis Group avec des fonctionnaires de l'ONUCI, Abidjan, 4-5 mai 2007.

des opérations d'identification, de regroupement des ex-combattants et de collecte des armes, puis de la sécurisation des opérations électorales.

Le rôle de l'ONUCI et de Licorne doit cependant être réaffirmé sans équivoque par une nouvelle résolution du Conseil de sécurité. Ce n'est pas parce que les deux forces belligérantes clament leur volonté d'aller résolument à la paix que tout risque de violences politiques graves est définitivement écarté. Il convient de se rappeler que les violences en Côte d'Ivoire, « en temps de paix », autour des élections d'octobre et de décembre 2000, avaient coûté la vie à plus de 200 civils dans la capitale économique Abidjan.⁵⁶ Il faut également se souvenir de la répression sanglante (120 morts selon l'ONU) d'une tentative de manifestation de l'opposition en mars 2004, alors que le pays était censé être au milieu d'un processus de paix. Le rapport d'une commission d'enquête de l'ONU avait alors conclu à « un massacre de civils innocents au cours duquel de massives violations des droits de l'homme ont été commises » et « d'un plan minutieusement préparé et exécuté par les forces de sécurité, c'est-à-dire la police, la gendarmerie, l'armée ainsi que les unités spéciales et les forces dites parallèles, sous la direction et la responsabilité des plus hautes autorités de l'État ».⁵⁷ Personne ne fut puni pour ces graves violences.

B. MENACES SUR LA PAIX DE OUAGADOUGOU

L'APO a incontestablement constitué un tournant majeur dans la résolution du conflit armé. Il y a encore cependant des risques de dérapage.

1. Risques de tensions Président-Premier ministre

Le premier risque est que les relations viennent à se crispier entre le président Gbagbo et son Premier ministre lorsque la phase des symboles aura laissé place à celle de la réalisation des opérations difficiles : les audiences foraines, l'identification et le recensement électoral, l'intégration des ex-combattants de la rébellion dans les nouvelles forces de défense et de sécurité ivoiriennes (dans des conditions acceptables pour les troupes loyalistes) et le désarmement et la démobilisation de ceux qui ne seront pas intégrés. La relance des audiences foraines sera le premier test de la solidité du pacte conclu entre le président et le Premier ministre. Cette opération avait été immédiatement perturbée par les « patriotes » de Gbagbo lorsqu'elle fut initiée par le gouvernement Banny.⁵⁸ La

situation politique est fort différente aujourd'hui. On imagine mal que Soro ait pu signer l'APO, y compris les dispositions prévues pour les audiences foraines, sans avoir obtenu des garanties que le camp présidentiel n'activerait plus ses troupes pour paralyser la délivrance des pièces d'état civil. S'il y a effectivement un accord secret entre Gbagbo et Soro, on ne devrait pas assister au même type de blocage que ceux qui ont jusque-là caractérisé le processus de paix ivoirien. Mais les accords, officiels ou secrets, ne valent que par la bonne foi de ceux qui les ont conclus. C'est la perception que Gbagbo aura du processus menant aux élections, au fur et à mesure que l'échéance approchera, qui sera déterminante dans l'avenir du tandem. Si le président a de bonnes raisons de penser que la transition conduite par Soro conduira à sa réélection certaine, la gestion concertée du pouvoir devrait se poursuivre sans trop d'accrocs. Dans le cas contraire, comme ce fut le cas avec Banny, on passera du tandem à l'affrontement au sommet de l'État, avec des conséquences graves sur le processus de paix.

Le gouvernement formé par Guillaume Soro le 7 avril 2007 et chargé de mettre en œuvre l'accord de Ouagadougou traduisait à la fois une volonté de continuité de la part du Premier ministre – qui était tout de même déjà ministre d'État dans le gouvernement Banny – et le nouvel esprit de collaboration entre le leader des FN et le chef de l'État. Les FN ont récupéré sept portefeuilles ministériels, le camp présidentiel onze, les deux grands partis d'opposition RDR et PDCI, cinq ministères chacun, et les petits partis et la société civile les cinq autres portefeuilles.

La composition du gouvernement Soro a renforcé les doutes sur la portée des pouvoirs du nouveau Premier ministre et de sa capacité à peser sur le processus de mise en œuvre de l'APO qui doit aboutir à des élections présidentielles. Avec deux proches de Laurent Gbagbo à l'Intérieur (Désiré Tagro, un fidèle du président, chef de délégation au dialogue direct) et à la Défense (Michel Amani N'guessan, ministre sortant de l'Éducation nationale) les vues du camp présidentiel sur l'organisation pratique de l'identification, du processus électoral et la restructuration des forces de défense et de sécurité devraient être bien défendues. Les FN ont de leur côté conservé le portefeuille de la Justice, dont le titulaire, Mamadou Koné, est le premier responsable de la conduite des audiences foraines préalables à l'identification. La voie à suivre par le nouveau gouvernement est certes balisée par le texte de l'APO mais celui-ci est suffisamment imprécis sur nombre de points pour laisser des marges de manœuvre à ceux qui ont la charge de l'appliquer. Le flou autour des pouvoirs délégués par le président au Premier ministre a également suscité des interrogations sur le rapport de forces réel au sortir des négociations de Ouagadougou, et sur les garanties qui

⁵⁶ Voir « Le Nouveau Racisme », op.cit, et « Du conflit politique aux menaces entre voisins, deux témoignages abidjanais », in Le Pape et Vidal, *l'année terrible 1999-2000*, op. cit.

⁵⁷ « Rapport de la Commission d'enquête sur les événements liés à la marche prévue le 25 mars 2004 à Abidjan », op.cit.

⁵⁸ Voir le briefing de Crisis Group, *Augmenter la pression*, op. cit.

ont pu mettre en confiance un Guillaume Soro jusque-là extrêmement méfiant.

Beaucoup se sont étonnés que Soro ait renoncé aux exigences initiales qu'il avait affichées avant son acceptation du poste de Premier ministre, notamment la signature par le président Gbagbo d'un décret précisant les pouvoirs qui lui seraient délégués et des garanties de sa sécurité à Abidjan, y compris par la mise à sa disposition de forces burkinabè affectées à sa protection.⁵⁹ Le Premier ministre a ensuite estimé qu'il s'entendait si bien avec le président qu'il n'avait plus nécessairement besoin du décret présidentiel de délégation de pouvoirs avant de commencer à travailler. Après plus de deux mois de cohabitation, il n'y a effectivement pas eu de signe de clash entre les deux hommes. C'est une bonne nouvelle, quelles que soient les raisons qui sous-tendent cette harmonie. Il faudra cependant attendre la mise en route des chantiers les plus difficiles et politiquement sensibles, à commencer par les audiences foraines, pour se prononcer sur la solidité du pacte de paix entre les anciens protagonistes du conflit. Ce test devrait donner des indications sur la marge de manœuvre dont dispose Guillaume Soro pour obtenir une identification conforme à la lettre de l'APO, et aux revendications qui ont conféré une certaine légitimité à la lutte des FN en particulier auprès des populations originaires du nord.

2. Identification contre élections ?

Au-delà des spéculations de la presse et des usages politiques de la thèse du « deal secret Gbagbo/Soro » par les différentes parties, la question de l'existence ou non d'un tel accord et de ses implications pour la suite de la transition ne peut être éludée. À l'exception des deux têtes de l'exécutif et de leurs gardes rapprochées respectives, personne n'écarte totalement la possibilité d'un pacte qui finirait par se traduire par une alliance politique « contre nature » entre le président et son Premier ministre avant les élections présidentielles. Des sources diplomatiques à Abidjan croient en l'existence d'un accord secret de « nature financière, sécuritaire et politique » entre le chef de l'ex-rébellion et le chef de l'État,⁶⁰ une formulation élégante pour suggérer que les dirigeants politiques et militaires des FN ont reçu des garanties pour propre sécurité et leur avenir, et des garanties de réinsertion pour leurs troupes en échange d'un soutien politique actif ou passif du Premier ministre au président candidat Laurent Gbagbo.

Un diplomate estime ainsi que « ce qui intéresse Gbagbo, c'est le contrôle subtil du processus électoral. Il a mis son

dispositif en place en prenant le poste clé de l'Intérieur occupé par l'un de ses fidèles, Désiré Tagro. Gbagbo peut en plus faire campagne avec les moyens de l'État et il est bien celui qui a le plus envie de gagner...Soro s'est rendu compte de la faiblesse des partis de l'opposition face à Gbagbo. Le deal, c'est sans doute que Gbagbo permette l'identification au Nord et que Soro laisse le camp présidentiel contrôler le processus électoral ».⁶¹

Mais Guillaume Soro, 35 ans, qui n'est pas candidat aux prochaines élections présidentielles et a son avenir devant lui, peut estimer qu'il a mené sa lutte contre l'exclusion jusqu'au bout en prenant des risques pour sa vie et qu'il se contenterait aujourd'hui d'une opération d'identification de la population satisfaisante et de l'intégration de la majorité de ses troupes dans la nouvelle armée ivoirienne, abandonnant le combat politique contre Gbagbo aux dirigeants des partis d'opposition, Ouattara, Bédié ou d'autres.

Par contre, si le pacte secret devait conduire le Premier ministre à accepter une identification partielle et non conforme à la lettre de l'APO, ou une manipulation grossière du processus électoral par le camp du président candidat, il violerait l'accord de Ouagadougou et prendrait le risque de provoquer des violences politiques avant, pendant ou après des élections censées sortir durablement le pays de la crise. Le bon choix pour Guillaume Soro consiste à veiller à l'application stricte de l'accord de Ouagadougou, et mener en priorité les arbitrages politiques qui ont trait au cadre électoral au sein du Cadre permanent de concertation (CPC) qui regroupe les acteurs politiques de premier plan, Gbagbo, Ouattara, Bédié et le facilitateur burkinabè, le président Compaoré.

Le président du Burkina Faso a également la responsabilité d'ôter toute ambiguïté sur l'application de l'accord, en rendant ses arbitrages dans un cadre transparent. Il devrait veiller à ce que les deux mécanismes de suivi, et pas uniquement le comité d'évaluation et d'accompagnement (CEA), jouent chacun pleinement leur rôle. Il devrait aussi ouvrir la participation aux travaux du CEA aux représentants de la CEDEAO, de l'UA et de l'ONU, et encourager fortement le CEA à rendre compte de l'évolution de la mise en œuvre de l'APO aux organisations de la société civile ivoirienne et aux partenaires étrangers à qui le gouvernement demande de financer une partie significative du processus de sortie de crise, notamment l'Union européenne, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.⁶²

⁵⁹ Entretien de Crisis Group, des sources diplomatiques, Abidjan, 24 et 26 avril 2007.

⁶⁰ Entretiens de Crisis Group, Abidjan, 26 et 30 avril 2007.

⁶¹ Entretien de Crisis Group, Abidjan, 30 avril 2007.

⁶² Voir la section IV.A.3. sur la redéfinition possible du rôle du GTI compte tenu de la création du CEA et du CPC.

3. Risque d'aggravation des divergences au sein des Forces nouvelles

Malgré les préventions de Guillaume Soro et les concertations régulières au sein des responsables politiques de son mouvement de même que les séances d'explication entre l'aile politique et les chefs militaires, les tensions se sont inévitablement accrues au sein des FN au fur et à mesure que les portes de sortie honorables de la situation bloquée de « ni paix ni guerre » se rétrécissaient. La signature de l'APO et, plus encore, l'acceptation par Soro du poste de Premier ministre sur insistance de son adversaire et sans garanties fermes et précises sur la nature de ses pouvoirs, semblent avoir davantage approfondi les divergences au sein du mouvement, y compris au sein des têtes politiques.⁶³ Les choix de Soro ne sont pas partagés avec le même enthousiasme par tous les responsables des FN. L'optimisme d'un fidèle de Soro comme le très médiatique Sidiki Konaté ne reflète pas exactement l'état d'esprit d'autres hauts responsables des FN qui insistent sur l'impératif de la « vigilance » et qui doivent se forcer davantage pour afficher une complicité avec le camp du président Gbagbo.⁶⁴

L'attitude de Soro dans les prochains mois sera sans doute déterminante pour l'évolution de la dynamique interne aux FN. On ne peut exclure qu'un éventuel renversement d'alliance de Soro en faveur de Gbagbo ne provoque de graves dégâts dans les rangs de l'ex-rébellion. La position des chefs militaires des FN et celle de leurs troupes face à la nouvelle situation est aussi difficile à décrypter. Les militaires s'expriment très peu sur la question et disent soutenir comme il se doit la ligne décidée par le secrétaire général Soro. Le silence exprime plutôt un sentiment de malaise au sein des militaires qui ont du mal à suivre le rythme imposé par les deux signataires de l'APO. « Personne n'a dit non au processus de Ouagadougou », confie un interlocuteur de Crisis Group basé à Bouaké, la « capitale » de l'ex-rébellion, « mais il y a des divergences au sein des FAFN sur le rythme jugé trop rapide par certains

et du scepticisme aussi sur la collaboration entre Soro et Gbagbo ».⁶⁵

Si Soro réussit à offrir des garanties sécuritaires et financières aux chefs militaires les plus influents sur le terrain, il y a peu de chances qu'ils se rebellent contre les orientations décidées par le Premier ministre. Les chefs moins importants et les combattants de base pourraient s'inquiéter davantage pour leur avenir dans une Côte d'Ivoire réunifiée. Mais sur ce plan aussi, Guillaume Soro et l'État-Major des FAFN ont réussi à faire passer le principe d'une intégration de la majorité de leurs troupes dans une nouvelle armée ivoirienne refondée plutôt qu'un désarmement et une démobilisation intégrale des ex-rebelles. Ils avaient également déjà commencé à encourager le retour de nombre de leurs jeunes combattants à la vie civile et aux emplois qu'ils occupaient avant le recrutement dans le mouvement.

Toujours au niveau des FN, il convient enfin de mentionner le « problème IB », celui posé par Ibrahim Coulibaly, qui était impliqué dans l'organisation du coup d'État du 19 septembre 2002 avant de se voir marginaliser au sein du Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (le MPC, mouvement rebelle originel basé au Nord qui a ensuite pris le nom de Forces nouvelles en intégrant deux groupes rebelles plus petits basés dans l'Ouest). Ibrahim Coulibaly qui a un temps été arrêté en France et accusé de préparer un nouveau coup d'État est désormais en exil au Bénin. En juin 2004, les affrontements entre les chefs de guerre FN restés proches de Coulibaly et ceux qui sont fidèles à Soro avaient fait des dizaines de morts dans les rangs de l'ex-rébellion.⁶⁶

Malgré la neutralisation à cette occasion des combattants soupçonnés de vouloir déstabiliser le mouvement de l'intérieur, les FN continuent à considérer Coulibaly, qui revendique toujours la paternité du MPC, comme une menace permanente.⁶⁷ Ce dernier n'est pas non plus engagé pour le moment dans une dynamique de réconciliation avec Soro. Après la nomination de Soro comme Premier ministre, la presse a publié une déclaration de Coulibaly dans laquelle il estimait que Soro « n'a pas l'étoffe pour cette charge usurpée... », qu'il n'est pas à sa place là où il est, parce qu'il n'est pas le fondateur du MPC » et « qu'en aucune façon, il n'apportera la paix dans notre pays ».⁶⁸ Même si l'on peut douter de la capacité d'IB, plutôt isolé dans son exil, à déstabiliser le processus entamé par l'APO, il conviendrait d'engager des démarches pour le

⁶³ Entretiens de Crisis Group, des sources diplomatiques et des journalistes proches des FN, Abidjan, 24 avril-5 mai 2007. Signe des relations difficiles qu'entretiennent entre eux certains dirigeants des FN, une bagarre a opposé deux membres du gouvernement issus de l'ex-rébellion dans le couloir de l'hôtel qui les héberge à Abidjan, pour une histoire de mobiliers emportés par un des ministres à l'occasion de son changement de portefeuille. Les deux ministres concernés, le ministre de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle, Dosso Moussa, et celui du Commerce, Youssouf Soumahoro, furent sanctionnés par le Premier ministre, Guillaume Soro. Voir « Bagarre Youssouf Soumahoro – Dosso Moussa : Soro sanctionne les deux ministres », *Soir Info*, 21 avril 2007.

⁶⁴ Entretien de Crisis Group, Abidjan, 4 mai 2007.

⁶⁵ Entretien de Crisis Group, une source basée à Bouaké, Abidjan, 1^{er} mai 2007.

⁶⁶ Voir le rapport de Crisis Group, *Pas de paix en vue*, op.cit.

⁶⁷ Entretien de Crisis Group, Abidjan, 1^{er} mai 2007.

⁶⁸ « Déclaration : message de Major IB après le message de Guillaume Soro », *Autres*, 16 avril 2007.

convaincre de rentrer au pays afin de participer comme il l'entend à l'animation du débat public.⁶⁹ Si la paix de Ouagadougou reste la paix exclusive des vainqueurs, Gbagbo et Soro, elle ne fera que nourrir de dangereuses rancœurs.

IV. CONSTRUIRE UNE PAIX DURABLE

A. LE MAINTIEN DE L'ENGAGEMENT MILITAIRE ET POLITIQUE INTERNATIONAL

La communauté internationale qui a certes échoué à mettre toute la pression qu'il aurait fallu exercer sur les protagonistes depuis le début pour espérer une résolution rapide de la crise, a tout de même incontestablement réussi à limiter la durée de la guerre civile. Elle a ainsi empêché la Côte d'Ivoire de connaître la dévastation des vies, du tissu social et de l'économie qu'ont connue d'autres pays qui ont été abandonnés à leur sort. Elle ne peut pas entamer un désengagement en arguant simplement de l'existence d'un accord de paix et du partage du pouvoir entre Laurent Gbagbo et Guillaume Soro. Il y a certes d'autres conflits plus meurtriers qui requièrent l'attention de la communauté internationale mais ce serait irresponsable de maintenir pendant quatre ans une coûteuse opération de maintien de la paix puis d'envisager un retrait alors même que la période électorale marquant la fin de la transition, période à hauts risques de violence par excellence, est encore loin d'être ouverte. Le Conseil de sécurité doit considérer que la situation en Côte d'Ivoire continue de représenter une menace à la paix et à la sécurité internationales et agir en conséquence en maintenant intact le degré d'implication de l'opération des Nations unies dans les domaines militaire et de l'appui à l'ensemble du processus de paix.

1. Le mandat et les effectifs des forces impartiales

L'accord de Ouagadougou ne mentionne à aucun moment la nécessité d'un retrait même graduel des forces impartiales, ONUCI et Licorne. Seule la levée progressive de leur dispositif spécifique dans la zone de confiance est explicitement demandée dans l'APO. Les signataires de l'APO ont réaffirmé à la mission d'évaluation technique envoyée par le secrétariat général des Nations unies qu'ils avaient besoin de l'appui continu de l'ONU pour la mise en œuvre de l'accord.⁷⁰ La présence militaire internationale doit être maintenue en Côte d'Ivoire au moins jusqu'au lendemain des élections législatives qui doivent suivre le scrutin présidentiel. Il a été déjà rappelé plus haut que les violences électorales en octobre et décembre 2000, deux ans avant le début de la rébellion, avaient fait plus de 200 morts.

L'accord de Ouagadougou ne doit pas inciter le Conseil de sécurité à altérer le mandat actuel de l'ONUCI et de Licorne défini par la résolution 1739 (du 10 janvier 2007)⁷¹.

⁶⁹ L'ordonnance d'amnistie pour les crimes et délits relatifs aux atteintes à la sûreté de l'État liés aux troubles commis entre le 17 septembre 2000 et le 4 mars 2007, date de signature de l'APO, met a priori Ibrahim Coulibaly à l'abri de poursuites, du moins pour son implication dans des tentatives de coup d'État.

⁷⁰ Pour le détail des recommandations de la mission d'évaluation technique de l'ONU, voir le « Treizième rapport », op. cit.

⁷¹ Ce mandat couvre, entre autres, l'observation de la cessation des hostilités et des mouvements de groupes armés ; l'appui au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des

La mission technique d'évaluation de l'ONU qui s'est rendue en Côte d'Ivoire du 10 au 22 avril 2007 a pu apprécier le décalage considérable entre le discours politique serein sur la capacité du nouveau Centre de commandement intégré (CCI) de prendre en main toutes les questions militaires liées à la sortie de crise et la réalité du terrain beaucoup plus difficile décrite plus haut. Crisis Group soutient les recommandations en matière d'ajustement des missions de l'ONUCI issues de cette mission d'évaluation et contenues dans le rapport du secrétaire général de l'ONU en date du 14 mai 2007, notamment :

- ❑ l'appui à la création d'un CCI réellement opérationnel ;
- ❑ la suppression de la zone de confiance et le déploiement de l'ONUCI sur la ligne verte ;
- ❑ la contribution de l'ONUCI à l'élaboration de la nouvelle politique ivoirienne de défense et de sécurité ;
- ❑ le renforcement du déploiement de l'ONUCI dans l'Ouest du pays, la zone la plus exposée aux violences ;
- ❑ l'appui à l'exécution du programme de DDR sur la base du concept d'opérations défini par le gouvernement, y compris l'appui logistique et la sécurisation des dix-sept sites de cantonnement des ex-combattants et de dépôts de leurs armes ; et
- ❑ l'appui logistique et technique à la restauration de l'administration de l'État surtout dans les zones contrôlées par les FN et au déploiement des 12 000 fonctionnaires à l'Ouest du pays.

Le Conseil de sécurité doit cependant affirmer que l'adaptation du rôle de la communauté internationale à la nouvelle situation créée par l'APO ne saurait cantonner la mission des Nations unies à un simple « accompagnement » des décisions prises par les signataires de l'accord. Le rôle de l'ONUCI ne saurait se limiter à apporter une aide technique, logistique et financière aux institutions ivoiriennes, et la composante militaire de l'ONUCI ne doit pas se mettre aux ordres du CCI. La liberté d'initiative des forces de l'ONUCI et de Licorne doit être préservée. Si les forces ivoiriennes montrent une incapacité à garantir

combattants ; l'appui au désarmement et au démantèlement des milices ; la contribution à la sécurisation des opérations d'identification de la population et d'enregistrement des électeurs ; la contribution à l'élaboration d'un plan de restructuration des forces de défense et de sécurité ivoiriennes ; la protection des civils en danger immédiat de violence physique ; la surveillance de l'embargo sur les armes ; l'appui à l'organisation d'élections ouvertes à tous, libres, justes et transparentes, y compris en aidant à sécuriser les zones où seront conduites les opérations de vote.

la sécurité des audiences foraines, des opérations d'identification, celle des retours de déplacés de guerre et ultérieurement celle des opérations électorales, les forces impartiales doivent intervenir en vertu de leur mandat de protection des civils. Le maintien des capacités de réaction rapide de Licorne, y compris les moyens aériens, doit permettre d'étendre autant que possible les limites des zones du territoire dans lesquelles les forces impartiales peuvent intervenir.

2. Sanctions et embargo sur les armes

Dans le chapitre VI de l'accord de Ouagadougou qui porte sur les « mesures visant à consolider la réconciliation nationale, la paix, la sécurité et la libre circulation des personnes et des biens », les deux parties signataires ont exprimé deux demandes au Conseil de sécurité, en plus de la suppression de la zone de confiance. Les signataires ont non seulement demandé « la levée de l'embargo sur les armes qui pèse sur la Côte d'Ivoire dans un délai de trois mois après l'organisation de l'élection présidentielle » mais aussi requis « une autorisation spéciale immédiate d'importer les armements légers nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité publique, sous le contrôle du Centre de commandement intégré... ».

Compte tenu de la prolifération des armes légères en Côte d'Ivoire à la faveur du conflit et des transferts volontaires d'armements des forces régulières aux milices et autres forces parallèles, ce qui serait une levée partielle de l'embargo pour importer de nouvelles armes légères apparaît comme dangereux. Le maintien de l'ordre et la sécurisation du processus électoral ne pourront pas se faire par l'utilisation abusive et indiscriminée de petites armes mais en équipant et formant les services de police compétents. La restauration de l'autorité de l'État ne devrait pas se faire au bout du fusil. Il vaudrait mieux renforcer les capacités de maintien de l'ordre et de formation de l'ONUCI en la dotant notamment d'unités d'intervention de police (*Formed Police Unit*, FPU) pour appuyer les forces de police ivoiriennes plutôt que d'autoriser l'importation incontrôlée d'armes légères pour ces dernières. De plus, dès lors que l'on autorise une brèche dans l'application de l'embargo sur les armes, la porte est ouverte à toutes les violations de celui-ci. Le Conseil de sécurité doit rejeter toute idée d'une levée partielle de l'embargo et maintenir ce dispositif aussi longtemps que la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire sera fragile, donc bien après les élections présidentielles et législatives à venir.

Les signataires de l'APO réclament également « la levée immédiate des sanctions individuelles frappant les acteurs de la crise ivoirienne » par le Conseil de sécurité. Aussi bien le camp présidentiel que les Forces nouvelles ont réitéré cette demande depuis la signature de l'accord de paix. Les sanctions frappent actuellement seulement

trois Ivoiriens, deux leaders de « la galaxie patriotique » soutenant le président Gbagbo, Charles Blé Goudé et Eugène Djué, ainsi que le chef militaire des FN à Korhogo, Martin Fofié Kouakou. Alors que Charles Blé Goudé, ex-animateur de l'occupation violente des rues, a conduit une « caravane de la paix » à travers toute la partie sud du pays et invité le ministre FN Sidiki Konaté à l'une de ses manifestations dans la banlieue d'Abidjan, Eugène Djué a lui lancé « un pont de la paix », sillonnant également le pays.⁷² Ces opérations de charme ont déjà permis à Blé Goudé d'être fait « ambassadeur de la paix » par le ministre en charge de la réconciliation nationale.

Il faut se féliciter de ces conversions à la paix de la part de personnes qui ont été placées sur la liste des sanctions pour des actions précises de sabotage du processus de paix et de violences orchestrées. Les conversions sont cependant trop récentes et trop opportunistes pour justifier une quelconque levée des sanctions par le Conseil de sécurité. Comme Crisis Group l'a souligné dans ses rapports précédents, ces sanctions auraient dû frapper davantage de personnes des deux camps, et en priorité celles qui sont impliquées dans des violations graves des droits de l'homme. La possibilité de prendre de nouvelles sanctions en cas de menaces sur le processus de paix relancé par l'APO, doit être réaffirmée par le Conseil de sécurité. Dans l'objectif de lutter contre l'impunité pour les crimes les plus graves relevant du droit international, il faut également réaffirmer la nécessité d'une reprogrammation de la visite exploratoire, prévue de longue date, du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) en Côte d'Ivoire.⁷³

3. Les mécanismes de suivi et l'avenir du Groupe de travail international

L'accord de Ouagadougou a prévu ses propres mécanismes de suivi :

- le Cadre permanent de concertation (CPC), organe de veille et de dialogue composé des quatre principaux acteurs de la politique ivoirienne (Gbagbo, Bédié, Ouattara et Guillaume Soro) et du facilitateur Compaoré ; et

⁷² Les relations entre Charles Blé Goudé et Eugène Djué qui ont rarement été bonnes, se sont nettement dégradées après le lancement parallèle de la « caravane de la paix » du premier et du « pont de la paix » du second. Djué estime qu'il n'est pas suffisamment soutenu (financé) et reconnu par le camp présidentiel qui lui préfère Blé Goudé, dont les activités sont très médiatisées. Djué a même menacé d'empêcher Charles Blé Goudé de poursuivre sa campagne de paix à Bouaké. Voir « Eugène Djué (président de l'Uplcti) - "Je dis non à la réconciliation sélective" », *Nord-Sud*, 22 mai 2007.

⁷³ Cette recommandation a été faite dans les précédents rapports de Crisis Group, *Augmenter la pression*, op. cit et *La paix comme option*, op. cit.

- le Comité d'évaluation et d'accompagnement (CEA) composé du facilitateur ou de son représentant et de trois représentants de chacune des deux parties signataires de l'APO, FN et camp présidentiel. C'est le CEA qui est chargé de l'évaluation périodique de la mise en œuvre de l'accord. Ce comité peut être élargi d'un commun accord des deux parties à d'autres membres de la classe politique ivoirienne. Le facilitateur peut également faire appel « à tout autre observateur, représentant de pays et d'organisations internationales ou interafricaines qu'il jugera nécessaire ». Le CEA « rendra compte au CPC de la mise en œuvre de l'accord et en informera le Représentant spécial du secrétaire général des Nations unies ».

La redéfinition du rôle de la communauté internationale appelle à décider de l'avenir du mécanisme de suivi préexistant, le Groupe de travail international (GTI) qui avait été créé par la résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité. Ce Groupe se réunissait tous les mois à Abidjan pour évaluer les progrès, ou plus souvent les blocages, du processus de paix ivoirien.⁷⁴ L'hostilité du président Gbagbo à la ligne fixée par la résolution 1633 couplée aux divisions internes au GTI, notamment la confrontation passionnée entre la France et l'Afrique du Sud, ont fini par affaiblir considérablement le GTI et à affecter sa crédibilité.⁷⁵

Dans le nouveau contexte, le CEA et le CPC doivent jouer pleinement leur rôle de suivi de l'APO. Mais l'appropriation par les Ivoiriens du processus de sortie de crise ne doit pas se traduire par l'absence de tout accompagnement international et ce d'autant plus que le gouvernement ivoirien sollicite largement l'aide financière extérieure pour mettre en œuvre l'accord. De plus, les calculs individuels des signataires n'augurent pas nécessairement d'un règlement en profondeur de la crise. Le facilitateur devrait inviter les représentants des organisations africaines (CEDEAO et UA) ainsi que de l'ONU ; et, pour certaines sessions spécifiques du CEA, inviter également les organisations internationales directement impliquées dans l'appui aux processus d'identification et de réinsertion des ex-combattants, comme l'Union européenne, la Banque Mondiale, la Banque africaine de développement (BAD) et les agences des Nations unies.

⁷⁴ Il a connu des épisodes très tendus comme en janvier 2006 lorsque sa recommandation de ne pas prolonger le mandat de l'Assemblée nationale qui avait pris fin fut suivi par une vague de manifestations violentes ciblées sur les installations et le personnel des Nations unies dans le pays, manifestations orchestrées par le camp présidentiel ; voir rapport de Crisis Group, *La paix comme option*, op. cit.

⁷⁵ Ibid.

Parallèlement, le GTI devrait non pas être supprimé mais voir son rôle modifié. Il devrait se transformer en un Groupe d'accompagnement de la transition en Côte d'Ivoire ouvert aux membres de l'actuel GTI qui le souhaitent. Ce Groupe devrait non seulement maintenir un contact permanent avec le CEA pour suivre la mise en œuvre de l'APO, mais aussi se concentrer sur des chantiers essentiels dans l'optique d'une paix et d'une stabilité durables en Côte d'Ivoire et dans la région. Deux dossiers pourraient déjà retenir son attention : une réforme profonde du secteur de la sécurité et un vaste projet de modernisation de l'état civil et de l'identification dans le cadre de la CEDEAO. Ce groupe de suivi international pourrait aider le gouvernement ivoirien à mobiliser des fonds et de l'assistance technique nécessaires pour les opérations exigées par l'APO et pour les programmes de consolidation de la paix à plus long terme.

4. Le rôle de l'ONU dans le processus électoral

Le chapitre II de l'APO sur le processus électoral ne contredit en aucun point les dispositions principales des résolutions onusiennes qui avaient été retenues pour organiser des élections correctes capables de mettre fin à la crise de légitimité du pouvoir qui est l'une des dimensions de la crise ivoirienne. L'accord confirme le rôle primordial de la Commission électorale indépendante (CEI), responsable du recensement électoral avec l'appui de l'Institut national de la statistique (INS) et de l'opérateur technique étranger désigné par le gouvernement ; de la validation de la liste électorale définitive et de l'organisation pratique des élections. La composition et les règles de fonctionnement de la CEI sont eux-mêmes le résultat d'un compromis auquel sont parvenus les signataires de l'accord de Pretoria (6 avril 2005), notamment Laurent Gbagbo, Guillaume Soro, Henri Konan Bédié et Alassane Ouattara. Le texte de l'accord de Ouagadougou ne remet nullement en cause les acquis de l'accord de Pretoria en matière électorale.

Le rôle de l'ONU dans le processus électoral a été défini par les résolutions 1721 (2006) et 1739 (2007). L'ONUCI a pour missions :

- d'« offrir au Premier ministre, à son gouvernement, à la Commission électorale indépendante et aux autres organismes ou instituts compétents, toute l'assistance technique nécessaire » et
- de « fournir en tant que de besoin, dans la limite des ses capacités et de ses zones de déploiement, en étroite collaboration avec le Programme des Nations unies pour le développement, un appui logistique à la Commission électorale indépendante, notamment pour le transport du matériel électoral ». ⁷⁶

Le dernier rapport du secrétaire général qui va orienter la prochaine résolution du Conseil de sécurité recommande deux modifications :

- une adaptation du mandat électoral assigné à l'ONUCI par la résolution 1739 afin d'y inclure la coordination des observateurs internationaux⁷⁷ ; et
- le transfert des responsabilités du Haut représentant de l'ONU pour les élections (HRE), qui dispose d'un bureau indépendant de la mission de l'ONUCI, au représentant spécial du secrétaire général de l'ONU qui serait désormais chargé de la certification internationale du processus électoral.

Le nouveau mandat devrait aussi inclure l'aspect de la sécurisation des élections. L'ONUCI devra remplir son mandat de protection des populations civiles pendant la période électorale et assurer la sécurité non seulement des observateurs électoraux internationaux mais également celle du personnel de l'ONUCI déployé pour l'assistance technique au processus électoral. En outre, la campagne électorale qui sera probablement accompagnée de multiples manifestations et de tensions politiques nécessitera un renforcement de l'ONUCI en policiers capables d'appuyer les forces de l'ordre ivoiriennes.

La fonction et le mandat du Haut représentant de l'ONU pour les élections

La création du poste de Haut représentant de l'ONU pour les élections résulta de la demande exprimée par les acteurs politiques ivoiriens lors du sommet de Pretoria du 6 avril 2005. Compte tenu de la crise de confiance majeure entre le camp du président Gbagbo et ses opposants et de l'importance capitale d'organiser des élections suffisamment crédibles pour ne pas entraîner des contestations violentes, le médiateur d'alors, le président sud-africain Thabo Mbeki, avait transmis aux Nations unies la requête faite par les acteurs ivoiriens d'une participation de l'organisation aux travaux de la Commission électorale indépendante et à ceux du Conseil constitutionnel ivoirien chargé d'examiner le contentieux électoral selon la constitution du pays. En réalité, les leaders de l'opposition, Ouattara et Bédié demandaient une prise en charge totale de l'organisation des élections par les Nations unies tandis que le président Gbagbo souhaitait réduire au minimum l'intervention extérieure dans l'organisation des élections. L'ancien secrétaire général de l'ONU avait estimé que la Côte d'Ivoire n'était pas un État en faillite incapable d'organiser des élections, mais que les Nations unies devaient intervenir dans le processus électoral pour rassurer les différents acteurs et futurs candidats sur la crédibilité du processus.

⁷⁶ Texte de la résolution 1739 du Conseil de sécurité adoptée le 10 janvier 2007.

⁷⁷ « Treizième rapport », op. cit.

C'est la résolution 1603 (3 juin 2005) qui créa finalement le poste de Haut représentant pour les élections (HRE) et précisa son mandat de certification de « toutes les étapes du processus électoral » et d'assistance à la CEI, au Conseil constitutionnel et aux autres organismes compétents « afin de les aider à prévenir et résoudre toute difficulté susceptible de compromettre la tenue d'élections ouvertes à tous, libres, justes et transparentes ». La résolution 1721 (1^{er} novembre 2006) renforça le mandat du HRE en le désignant comme « la seule autorité habilitée à rendre les arbitrages nécessaires en vue de prévenir ou résoudre toute difficulté ou contentieux liés au processus électoral, en liaison avec le médiateur ».⁷⁸

Il est difficile de comprendre en quoi la signature de l'accord de Ouagadougou entre les deux parties du conflit armé devrait rendre caduc le rôle du Haut représentant pour les élections. L'APO ne mentionne d'ailleurs rien sur le HRE et dans la mesure où il s'appuie sur les accords de paix précédents et la résolution 1721, cela revient à dire que les dispositions antérieures sur le rôle de l'ONU dans le processus électoral restaient applicables jusqu'à décision contraire du Conseil de sécurité. Comme le souligne clairement le rapport du secrétaire général, c'est le camp présidentiel qui a affiché sa volonté de voir disparaître les rôles de certification et d'arbitrage du HRE, et donc le poste lui-même :

Le président a soutenu que le rôle des Nations unies dans le processus électoral devrait être limité à des fonctions d'observation et d'appui technique... Les parties d'opposition se sont en revanche prononcées très vigoureusement en faveur du rôle de certification du Haut représentant, rappelant que ce rôle était prévu dans l'accord de Pretoria fondé sur un compromis ayant fait l'objet de délicates négociations, après que les parties n'eurent pas réussi à s'entendre sur la demande des parties d'opposition tendant à ce que les élections soient organisées et surveillées par les Nations unies.⁷⁹

Il conviendrait d'ajouter que ce compromis avait été trouvé sous l'égide de l'ancien médiateur, Thabo Mbeki, qui ne saurait être considéré comme un suppôt de l'opposition au président Gbagbo, au contraire.

Dans la mesure où tout le monde est unanime pour estimer que des élections dans des conditions de sécurité et de transparence « acceptables », sont une clé de la fin de la crise ivoirienne, rien ne peut justifier une suppression du poste de HRE. Le rapport du secrétaire général recommande certes un maintien de la certification internationale du processus électoral mais invite le Conseil de sécurité à

confier ce rôle au représentant spécial du secrétaire général (chef de l'ONUCI) plutôt qu'à un Haut représentant indépendant de la mission et exclusivement affecté à cette tâche. Le rapport recommande la création à cette fin d'« un petit service, distinct de la composante électorale de l'ONUCI et comprenant au maximum trois membres ».⁸⁰ La suppression du poste de HRE (actuellement occupé par Gérard Stoudmann) et la création d'une « unité de certification » intégrée à l'ONUCI seraient un très mauvais signal donné par le Conseil de sécurité sur sa volonté d'aider à renforcer la crédibilité du processus électoral. Il est étrange de vouloir supprimer le poste de HRE précisément au moment où l'accord de Ouagadougou rend enfin possible d'envisager la tenue des élections.

Il est très important de séparer les deux volets de l'implication de l'ONU dans le processus électoral : l'assistance purement technique et logistique qui peut être fournie à la CEI par la Division électorale de l'ONUCI ; et la certification du processus électoral et l'arbitrage qui devraient être assurés par le Bureau du HRE qui a acquis une connaissance des rouages électoraux ivoiriens depuis sa création et est donc outillé pour exercer ce rôle.

Le président Gbagbo semble avoir un problème personnel sérieux avec l'actuel HRE, Stoudmann, puisqu'il a consacré près de la moitié de son adresse aux ambassadeurs africains, le 23 mai 2007 à Abidjan, à expliquer, avec des termes surprenants, qu'il avait demandé le départ du haut fonctionnaire de l'ONU et l'aurait obtenu.⁸¹ La question des relations personnelles entre le président et un haut représentant de l'ONU est cependant totalement distincte de celle de l'opportunité ou non du maintien d'un poste créé en vertu d'un accord de paix, et doté d'un mandat défini par le Conseil de sécurité. Le président Gbagbo n'a pas expliqué aux ambassadeurs qu'il recevait pourquoi il a non seulement demandé au secrétaire général le départ de Gérard Stoudmann, mais aussi la suppression du poste de Haut représentant pour les élections et de la certification internationale du processus électoral.

⁸⁰ Ibid.

⁸¹ Extraits du discours du président Gbagbo : « Donc, Stoudmann, je n'ai pas eu à lui demander de partir. Quand j'ai vu que lui et Schori marchaient comme s'ils avaient un pouvoir de gouverner la Côte d'Ivoire, j'ai écrit une lettre au secrétaire général de l'ONU pour lui dire : 'Tes deux gars qui sont ici, il faut venir les chasser. Il faut venir les prendre, parce qu'ici, il n'y a pas deux ou trois présidents. Il n'y en a qu'un seul, et c'est lui qui décide au nom de la République de Côte d'Ivoire... » ; voir « Gbagbo aux ambassadeurs : ici, il n'y a qu'un seul président... », *Notre Voie*, 23 mai 2007, et l'intégralité du discours sur le site de la présidence de Côte d'Ivoire, <http://www.presidence.ci/discours/index.php>. Le président avait aussi des problèmes avec l'ancien représentant spécial du secrétaire général, Pierre Schori, et le prédécesseur de ce dernier, Albert Tévoédjrè.

⁷⁸ Il s'agissait du président en exercice de l'UA d'alors, le président Denis Sassou Nguesso de la République du Congo.

⁷⁹ « Treizième Rapport », op. cit.

Crisis Group recommande le maintien de la fonction et du mandat du HRE tels que définis par la résolution 1721, à savoir un rôle de certification de toutes les étapes du processus électoral et un rôle d'arbitrage en matière électorale qui serait partagé avec le facilitateur de l'APO, le président Compaoré. De plus, la coordination de l'observation à court et à long terme du processus électoral devrait être du ressort du bureau du HRE et non de la mission de l'ONUCI qui ne saurait à la fois apporter de l'assistance technique au processus électoral et coordonner une observation indépendante du même processus.

B. SORTIR DE LA CRISE POLITIQUE

1. Une culture politique violente

La paix, dans sa définition minimaliste d'absence de guerre, est enfin possible en Côte d'Ivoire, mais cette paix est pour l'instant bâtie sur de nombreuses inconnues, sur la lassitude d'un certain nombre d'acteurs, sur celle des médiateurs et sur les mêmes types de calculs politiques qui ont jusque-là entretenu la crise ivoirienne. L'APO dans ses phases les plus délicates reste à être appliqué. Mais il faudra bien plus que l'accord de Ouagadougou pour que la Côte d'Ivoire retrouve une paix durable, celle qui repose sur le respect des principes démocratiques et des droits humains, sur le respect de la diversité politique et ethnique et sur des règles qui fixent des limites à ce que l'on peut faire pour arriver au pouvoir ou pour le conserver.

Ce sont bien les pratiques politiques des acteurs ivoiriens au cours des quinze dernières années qui ont provoqué la crise puis de la guerre civile. Les probables futurs candidats à la présidentielle, Gbagbo, Ouattara et Bédié sont, avec le général Robert Guéi sorti tragiquement du jeu depuis 2002, ceux qui ont chacun, à un moment donné, pris des décisions qui ont progressivement braqué une partie de la population contre l'autre et fait le lit du conflit. L'offre politique qui sera servie aux électeurs en 2008 n'aura pas beaucoup changé. Plus grave, il n'y a aucun indice qu'ils aient tous changé leurs pratiques et tiré des leçons de la crise. Le double langage, la mauvaise foi, les attaques verbales ciblées sur la personne des adversaires et non sur leurs idées, l'utilisation de la presse pour transformer des rumeurs et des inventions en faits, la mobilisation de partisans prêts à tout par la distribution d'argent, souvent celui de l'État, demeurent les instruments de la bataille politique en Côte d'Ivoire. Le recours à la violence politique a reculé mais cela peut ne pas durer, dans la mesure où l'impunité est toujours la règle.

La nouvelle génération apparue sur la scène ivoirienne à la faveur de la crise n'est pas composée de ceux qui ont dénoncé les mauvaises pratiques, bien au contraire. La génération émergente est celle de Guillaume Soro et de

ses jeunes alliés qui ont pris la tête d'une rébellion violente. C'est aussi celle de Goudé, Djué, Koffi⁸² et autres meneurs des mouvements « patriotiques » qui ont incité à la violence et l'ont organisée pour défendre les positions du camp présidentiel tout au long de la crise. C'est un peu la « génération FESCI », Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire, le puissant syndicat étudiant qui fut dirigé dans les années 1990 successivement par Soro et Goudé. La culture de violence de cette organisation qui a mis en coupe réglée les campus universitaires a été maintes fois signalée et dénoncée, y compris par les rapports de l'ONUCI sur la situation des droits de l'homme,⁸³ sans la moindre conséquence pour ses leaders actuels proches du pouvoir. La FESCI s'est encore illustrée le 21 mai 2007 par une expédition punitive au siège de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme (LIDHO), complètement pillé et saccagé, sans aucune intervention des forces de l'ordre.⁸⁴ Pour l'instant, c'est cette culture de l'impunité qui sort gagnante de la crise ivoirienne.

2. La responsabilité de la société civile

Pour que les prémices de la paix se transforment en fondements d'une paix durable, la société civile ivoirienne doit maintenant s'inviter dans le débat, demander des comptes à la classe politique et surtout articuler des questions sur lesquelles ceux qui entendent les diriger devront se prononcer pendant la campagne électorale. Comme le confiait un des négociateurs de l'accord de Ouagadougou, « les signataires de l'accord peuvent être piégés par les Ivoiriens qui ont un profond désir de paix et peuvent déjouer les calculs des acteurs politiques ».⁸⁵ C'est précisément cette responsabilité qui incombe à la société civile ivoirienne : profiter de l'atmosphère positive créée par l'APO pour jeter les bases d'une paix durable en posant les questions de fond. Les multiples cérémonies de célébration de la réconciliation nationale organisées, pour la plupart, par les mêmes personnalités qui ont nourri la division sont certes appréciables. Mais elles ne bâtiront pas une paix durable. Seules des réformes profondes peuvent placer la Côte d'Ivoire sur cette voie. Les organisations de la société civile devraient initier un débat public maîtrisé

⁸² Serges Koffi est l'actuel secrétaire général de la FESCI.

⁸³ Les rapports de la Division des droits de l'homme sont disponibles sur le site de l'ONUCI, <http://www.onuci.org/droits.html>.

⁸⁴ La FESCI accuse la LIDHO de soutenir le mouvement de grève dans les universités lancé par la Coordination nationale des enseignants et des chercheurs, grève à laquelle l'organisation étudiante s'oppose compte tenu des risques qu'elle fait peser sur la validation de l'année universitaire. Voir « La Ligue ivoirienne des droits de l'homme attaquée par des étudiants », Agence France-Presse, 22 mai 2007, et « Serge Koffi après le saccage du siège de la Lidho, 'de tels actes risquent de se reproduire' », *Fraternité Matin*, 22 mai 2007.

⁸⁵ Entretien de Crisis Group, Abidjan, 4 mai 2007.

sur les thèmes qui conditionneront l'avenir à court et à moyen terme du pays, par exemple :

- ❑ la question foncière, qui reste explosive dans de nombreuses régions et en particulier dans l'Ouest, et qui risque de l'être encore plus avec le retour des déplacés dont les terres ont été occupées pendant le conflit ;
- ❑ la question de la vérité et de la justice pour les atrocités commises pendant la crise, en réponse aux attentes des victimes et dans une optique de prévention de nouvelles violences ;
- ❑ le problème de la concentration des pouvoirs et la réflexion sur la nécessité d'une réforme constitutionnelle au sortir de la crise ;
- ❑ le dossier de la corruption et de la gouvernance dans une Côte d'Ivoire désormais riche aussi de pétrole et de gaz en plus de la manne du café et du cacao ;
- ❑ la question de l'éducation nationale et des ravages de la culture « FESCI », précédemment décrite, sur les jeunes générations ;
- ❑ la réflexion sur les rapports de la Côte d'Ivoire avec ses voisins immédiats et avec la CEDEAO ;
- ❑ la question de l'« ivoirité », et de la gestion sereine de l'héritage historique du pays en matière d'immigration et de métissage ; et
- ❑ la redéfinition de nouveaux rapports entre la Côte d'Ivoire et la France, et la réflexion sur l'avenir de la coopération militaire entre les deux pays.

Les Ivoiriens demanderaient ainsi à ceux qui veulent les gouverner comment ils entendent aborder ces différents sujets et comment ils entendent prévenir un retour de l'instabilité et du conflit. Si un débat public mais articulé par des organisations de la société civile s'instaure, la future campagne électorale aura une petite chance de ne pas se résumer à un flot d'attaques personnelles, de calomnies, d'insinuations sur les origines de tel ou tel autre candidat et de catégorisation pernicieuse des candidats en adversaires et en ennemis de la paix, en patriotes et en traîtres à la patrie.

Le cadre de ce débat serait un dialogue national informel éclaté en une série de rencontres thématiques organisées par les organisations de la société civile qui n'ont pas une affiliation politique flagrante.⁸⁶ Les partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Côte d'Ivoire, dont l'Union européenne qui a déjà des projets d'appui à la société civile,

⁸⁶ La société civile est en Côte d'Ivoire très politisée, mais il n'est pas très difficile de distinguer les organisations qui ne sont que des appendices des partis politiques de celles qui sont capables de participer à une réflexion collective sur l'avenir du pays.

devraient soutenir financièrement une telle initiative. Il convient de rappeler que l'organisation d'un dialogue national était non seulement l'une des recommandations de Crisis Group dans un précédent rapport,⁸⁷ mais aussi une disposition de la décision de l'UA reprise par la résolution 1633 du Conseil de sécurité (2005). L'ancien Premier ministre Banny avait plutôt choisi de lancer des « missions de paix » à travers le pays qui ont engouffré des dizaines de millions de francs CFA et n'ont en rien lancé un débat sur les problèmes de fond. Le nouveau contexte depuis l'accord de Ouagadougou doit permettre la libération des initiatives de ceux des Ivoiriens qui ne veulent pas se contenter d'une paix précaire et inaboutie.

3. Le rôle de l'opposition

Les partis politiques de l'opposition doivent jouer un rôle constructif pendant la transition en cours pour donner une chance à la fin de la crise politique, au-delà du dénouement de la confrontation armée. L'accord de Ouagadougou signé entre les seuls protagonistes du conflit armé a manifestement réduit l'influence de l'opposition dans le processus de paix à la portion congrue. Les leaders des deux plus grands partis de l'opposition au président Gbagbo, Ouattara du RDR et Bédié du PDCI, ont certes obtenu d'être présents au sein du Cadre permanent de concertation (CPC), mécanisme de veille et de dialogue pour faciliter la mise en œuvre de l'APO. Mais ils avaient jusque-là joué un rôle plus direct dans toutes les négociations de paix, de l'accord de Linas – Marcoussis à l'accord de Pretoria. L'inclusion de l'essentiel de la classe politique ivoirienne dans la recherche d'une solution au conflit depuis janvier 2003 (Linas-Marcoussis) avait l'incontestable intérêt de faire reconnaître que la tentative de coup d'État du 19 septembre 2002 n'était pas seulement le résultat du mécontentement d'un groupe de sous-officiers en rupture de ban avec la nation mais l'épilogue de la montée des tensions au sein de la société ivoirienne et de la banalisation des violences politiques.

Pendant longtemps, le président Gbagbo réfuta la nature politique du conflit et chercha à se convaincre, et à convaincre ses homologues de la région, que la meilleure réponse à la rébellion était la solution militaire. L'alliance objective entre les FN et les partis de l'opposition significative au sein du G7 (signataires de Marcoussis opposés à la mouvance présidentielle) a fourni le prétexte au pouvoir FPI pour tenter de neutraliser, y compris par la force, les opposants non armés dans la partie sud restée sous contrôle gouvernemental. Les disparitions et les assassinats ciblés au cours des premiers mois du conflit hors des zones de combat, la répression sanglante de la tentative de manifestation de l'opposition en mars

⁸⁷ Briefing de Crisis Group, *Les demi-mesures ne suffiront pas*, op. cit.

2004 et les attaques ponctuelles des sièges des journaux d'opposition sont encore dans les mémoires.

Les leaders de l'opposition actuelle ne sont cependant pas seulement des victimes innocentes de la crise politique ivoirienne. Les héritiers d'Houphouët-Boigny que sont l'ancien président Bédié et l'ancien Premier ministre Ouattara ont été partie prenante des pratiques politiques irresponsables qui ont déchiré le pays, le premier par sa gestion catastrophique de l'héritage « houphouétiste » symbolisée par son malheureux concept d'« ivoirité », le second pour être tombé dans le piège de l'identification régionaliste et religieuse tendu par ses adversaires.

Comme la société civile ivoirienne, les partis d'opposition, les grands comme les plus petits, doivent apporter un soutien exigeant à l'accord de Ouagadougou. Ils doivent soutenir l'action du gouvernement Soro dans lequel la plupart d'entre eux sont représentés tout en veillant à la stricte application de l'APO. En cas de divergence avec les orientations du Premier ministre et du président dans la conduite de la transition, les responsables de l'opposition doivent saisir immédiatement le facilitateur Blaise Compaoré ainsi que les représentants des Nations unies plutôt que d'inspirer des attaques insidieuses dans les organes de presse qu'ils contrôlent. La première réunion du CPC à Yamoussoukro le 12 juin 2007 en présence du président Compaoré est un motif d'optimisme sur la capacité de cet espace de dialogue politique à jouer un rôle positif dans le processus de mise en œuvre de l'APO. Ouattara et Bédié ont pu exprimer leurs inquiétudes dans un cadre transparent et confronter leurs vues avec celles du président Gbagbo. Ils ont ainsi demandé au facilitateur de saisir l'ONU aux fins de maintenir en l'état le poste de Haut représentant pour les élections dont veut se débarrasser le camp présidentiel comme discuté précédemment.⁸⁸

Les partis d'opposition ne doivent cependant pas se contenter de se battre pour la crédibilité du processus électoral. Ils doivent également veiller à l'éducation civique de leur électorat, vulgariser les textes qui gouvernent les audiences foraines, l'identification et l'enregistrement sur la liste électorale et expliquer aux Ivoiriens les réformes qu'ils entendent engager en cas de victoire électorale. Ils doivent enfin appeler leurs militants et sympathisants à s'abstenir de tout usage de la violence avant, pendant et après la campagne électorale.

V. CONCLUSION

L'accord de Ouagadougou a placé la Côte d'Ivoire sur la voie de la fin de la confrontation armée mais les tâches les plus délicates doivent être accomplies dans les prochains mois. Pour l'instant, on ne peut que se féliciter des nombreux signes de bonne volonté affichés par les signataires de l'accord et du retour palpable de l'espoir d'une normalisation durable au sein de la population, au Sud comme au Nord. La réunification du pays s'approche enfin du seuil d'irréversibilité avec le redéploiement en cours des services administratifs et des institutions financières dans les villes du Centre, du Nord et de l'Ouest dans la zone occupée par les FN. La paix de Ouagadougou est cependant précaire. Elle l'est d'autant plus que tous ses déterminants ne sont pas connus et qu'elle est pour l'instant portée exclusivement par les mêmes acteurs qui ont plongé le pays dans une crise politique profonde puis dans la guerre civile, pensant que tous les moyens étaient mobilisables pour arriver au pouvoir ou pour le conserver.

La tentation du rafistolage dans l'exécution de l'APO est un risque majeur. La CEDEAO, l'Union africaine, le Conseil de sécurité de l'ONU doivent résister à l'appel de la facilité et mettre tout en œuvre pour que la sortie de crise n'aboutisse pas à une simple parenthèse de paix. Dès lors que la Côte d'Ivoire a connu une guerre civile et son cortège d'atrocités, elle a désormais plus de chances de retomber dans un nouveau conflit qu'un pays qui n'a pas fait cette expérience. Tout dépendra de la manière dont elle sortira de la crise actuelle.

Si elle en sort par un compromis bâti sur une collusion d'intérêts entre quelques acteurs politiques sans la moindre remise en cause des pratiques qui ont provoqué le conflit et sans résoudre les problèmes de fond de la société ivoirienne, il n'en faudra pas beaucoup pour la faire basculer à nouveau dans la violence. C'est pour cela que la société civile ivoirienne doit maintenant s'engager dans l'action de reconstruction institutionnelle, politique et morale du pays et voir plus loin que l'accord de Ouagadougou. Si elle le fait et que la communauté internationale lui apporte son soutien, la Côte d'Ivoire a toutes les ressources nécessaires pour redevenir un pôle de progrès économique et de stabilité pour la région.

Dakar/Bruxelles, 27 juin 2007

⁸⁸ Voir « Fin de la première réunion du CPC à Yamoussoukro : voici le communiqué de Compaoré », *Notre Voie*, 13 juin 2007.

ANNEXE A

CARTE DE CÔTE D'IVOIRE



Base 802223AI (C00674) 6-04

ANNEXE B

LISTE DES ACRONYMES

APO	Accord politique de Ouagadougou signé le 4 mars 2007 par Laurent Gbagbo et Guillaume Soro
BAD	Banque africaine de développement
BIMA	Bataillon d'infanterie de marine (le 43 ^{ème} BIMA est une base française permanente à Abidjan)
CCI	Centre de commandement intégré, structure militaire paritaire chargée de l'unification des forces loyalistes et ex-rebelles
CDP	Congrès pour la démocratie et le progrès, parti au pouvoir au Burkina Faso (soutenant Blaise Compaoré)
CEA	Comité d'évaluation et d'accompagnement, mécanisme de suivi créé par l'accord de Ouagadougou
CPC	Cadre permanent de concertation, mécanisme de suivi politique de l'APO composé du facilitateur, de Laurent Gbagbo, Guillaume Soro, Alassane Ouattara et Henri Konan Bédié
CECOS	Centre de commandement des opérations de sécurité, dispositif spécial incluant des effectifs de l'armée nationale, de la gendarmerie et de la police chargé de combattre l'insécurité à Abidjan, la capitale économique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEI	Commission électorale indépendante
CNSI	Commission nationale de supervision de l'identification, qui comprend des représentants de tous les mouvements politiques signataires de l'accord de Linas-Marcoussis et est chargée de veiller à la régularité du processus d'identification des Ivoiriens et des ressortissants étrangers
CPI	Cour pénale internationale
DDR	Programme de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants
FDS	Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire, incluant l'armée (FANCI), les forces de gendarmerie et les unités de police
FESCI	Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire
FMI	Fonds monétaire international
FN	Forces nouvelles, la rébellion dirigée par le ministre Guillaume Soro qui contrôle plus de la moitié nord du pays depuis la tentative de coup d'État du 19 septembre 2002
FPI	Front populaire ivoirien, le parti du président Gbagbo
GTI	Groupe de travail international sur la Côte d'Ivoire, mécanisme de suivi du processus de paix créé le 6 octobre 2005 par l'UA. Il est composé des membres suivants : Bénin, Ghana, Guinée, Niger, Nigeria, Afrique du Sud, France, Royaume-Uni, États-Unis, ONU, UA, CEDEAO, Union européenne, Organisation internationale de la Francophonie, Banque mondiale et Fonds monétaire international.
G7	Coalition rassemblant les partis d'opposition PDCI, RDR, MFA, UDPCI et les FN (qui constituent un regroupement des trois différents mouvements armés qui ont initié la rébellion au Nord et à l'Ouest du pays en 2002)
HRE	Haut représentant des Nations unies pour les élections en Côte d'Ivoire
INS	Institut national de statistiques
LIDHO	Ligue ivoirienne des droits de l'homme
MFA	Mouvement des forces de l'avenir, parti d'opposition dirigé par Innocent Anaky Kobenan
MJP	Mouvement pour la justice et la paix, rébellion apparue dans l'Ouest en novembre 2002, avant d'être intégrée dans les Forces nouvelles

MPCI	Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire, rébellion qui a pris le contrôle du nord après le 19 septembre 2002, devenue la composante principale des Forces nouvelles.
MPIGO	Mouvement populaire du Grand Ouest, rébellion apparue dans l'Ouest en novembre 2002, ensuite intégrée dans les Forces nouvelles
ONI	Office national de l'identification
ONUCI	Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire
PDCI-RDA	Parti démocratique de Côte d'Ivoire – Rassemblement démocratique africain, dirigé par l'ancien président Henri Konan Bédié
RDR	Rassemblement des républicains, parti d'opposition dirigé par l'ancien Premier ministre Alassane Dramane Ouattara
RHDP	Rassemblement des houphouétistes pour la démocratie et la paix, alliance électorale de l'opposition rassemblant le PDCI, le RDR, l'UDPCI et le MFA en vue des prochaines élections présidentielles et législatives
RTI	Radio-télévision ivoirienne
UA	Union africaine
UDPCI	Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire, parti d'opposition dirigé par Albert Mabri Toikeusse
UE	Union européenne

ANNEXE C

À PROPOS D'INTERNATIONAL CRISIS GROUP

International Crisis Group est une organisation non-gouvernementale indépendante à but non lucratif qui emploie près de 130 personnes réparties sur cinq continents. Celles-ci conçoivent des analyses de terrain et mènent une sensibilisation à haut niveau dans un but de prévention et de résolution des conflits.

Des équipes d'analystes postés dans des pays à risque ou à proximité de ceux-ci effectuent des recherches sur le terrain. À partir des informations recueillies et des évaluations de la situation sur place, Crisis Group rédige des rapports analytiques rigoureux qui s'accompagnent de recommandations pratiques destinées aux décideurs internationaux. Crisis Group publie également *CrisisWatch*, un bulletin mensuel de 12 pages offrant une mise à jour régulière et succincte des situations de conflit potentiel ou en cours les plus importantes partout dans le monde.

Les rapports et briefings de Crisis Group sont largement diffusés par courrier électronique et par l'envoi de versions imprimées à de nombreux ministères des Affaires étrangères et organisations internationales. Ils sont également accessibles au grand public via le site internet de l'organisation : www.crisisgroup.org. Crisis Group travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et ceux qui les influencent, notamment les médias, afin de les sensibiliser à ses analyses et de générer un soutien pour ses recommandations politiques.

Le Conseil d'administration de Crisis Group, qui compte d'éminentes personnalités du monde politique, diplomatique, des affaires et des médias, s'engage directement à promouvoir rapports et recommandations auprès des décideurs politiques du monde entier. Crisis Group est co-présidé par Christopher Patten, ancien Commissaire européen aux Relations extérieures, et par Thomas Pickering, ancien ambassadeur des États-Unis. Gareth Evans, ancien ministre australien des Affaires étrangères, en est le président depuis janvier 2000.

Crisis Group a son siège à Bruxelles et des bureaux de liaison à Washington, New York, Londres et Moscou. L'organisation dispose actuellement de douze bureaux de terrain (à Amman, Bichkek, Bogota, Le Caire, Dakar, Islamabad, Istanbul, Jakarta, Nairobi, Pristina, Séoul et Tbilissi) et seize représentations locales (Abuja, Bakou, Beyrouth, Belgrade, Colombo, Damas, Dili, Douchanbé, Erevan, Jérusalem, Kaboul, Kampala, Katmandou, Kinshasa, Port-au-Prince et Pretoria). Crisis Group couvre une soixantaine de pays et territoires touchés ou menacés par des crises sur quatre continents. En Afrique, il s'agit de : Burundi, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Guinée, Liberia, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda,

Sahara occidental, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad et Zimbabwe ; en Asie : Afghanistan, Bangladesh, Birmanie, Cachemire, Corée du Nord, Indonésie, Kazakhstan, Kirghizstan, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste et Turkménistan; en Europe : Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Géorgie, Kosovo et Serbie ; au Moyen-Orient : toute la région qui s'étend de l'Afrique du Nord à l'Iran ; et en Amérique Latine : Colombie, région andine et Haïti.

Crisis Group est financé par des gouvernements, des fondations caritatives, des sociétés et des donateurs privés. Les agences et départements gouvernementaux qui financent actuellement Crisis Group sont : l'Agence australienne pour le développement international, l'Agence canadienne de développement international, l'Agence américaine pour le développement international, l'Agence japonaise pour la coopération internationale, l'Agence néo-zélandaise pour le développement international, le Centre canadien de recherches pour le développement international, le Département des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, le Département des Affaires étrangères irlandais, le Département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse, le Département du Royaume-Uni pour le développement international, le Ministère allemand des Affaires étrangères, le Ministère des Affaires étrangères de la République fédérale d'Autriche, le Ministère belge des Affaires étrangères, le Ministère finlandais des Affaires étrangères, le Ministère français des Affaires étrangères, le Ministère des Affaires étrangères de la Principauté du Liechtenstein, le Ministère luxembourgeois des Affaires étrangères, le Ministère néerlandais des Affaires étrangères, le Ministère des Affaires étrangères du Royaume-Uni et du Commonwealth, le Ministère suédois des Affaires étrangères, le Ministère tchèque des Affaires étrangères, le Ministère royal des Affaires étrangères du Danemark, le Ministère royal norvégien des Affaires étrangères et le Ministère des Affaires étrangères turc.

Les fondations et donateurs du secteur privé regroupent: Carnegie Corporation of New York, Carso Foundation, Compton Foundation, Ford Foundation, Fundación DARA Internacional, Iara Lee and George Gund III Foundation William & Flora Hewlett Foundation, Hunt Alternatives Fund, Kimsey Foundation, Korea Foundation, John D. & Catherine T. MacArthur Foundation, Charles Stewart Mott Foundation, Open Society Institute, Pierre and Pamela Omidyar Fund, Ploughshares Fund, Victor Pinchuk Foundation, ProVictimis Foundation, Radcliffe Foundation, Sigrid Rausing Trust, Rockefeller Philanthropy Advisors et Viva Trust.

Juin 2007

ANNEXE D

RAPPORTS ET BRIEFINGS DE CRISIS GROUP SUR L'AFRIQUE DEPUIS JANVIER 2004

AFRIQUE AUSTRALE

Zimbabwe: In Search of a New Strategy, Rapport Afrique N°78, 19 avril 2004

Blood and Soil: Land, Politics and Conflict Prevention in Zimbabwe and South Africa, Rapport Afrique N°85, 17 septembre 2004

Zimbabwe: Another Election Chance, Rapport Afrique N°86, 30 novembre 2004

Post-Election Zimbabwe: What Next?, Rapport Afrique N°93, 7 juin 2005

Swaziland: The Clock Is Ticking, Briefing Afrique N°29, 14 juillet 2005

Zimbabwe's Operation Murambatsvina: The Tipping Point?, Rapport Afrique N°97, 17 août 2005

Zimbabwe's Continuing Self-Destruction, Briefing Afrique N°38, 6 juin 2006

Zimbabwe: An Opposition Strategy, Rapport Afrique N°117, 24 août 2006

Zimbabwe: An End to the Stalemate?, Rapport Afrique N°122, 5 mars 2007

AFRIQUE CENTRALE

Northern Uganda: Understanding and Solving the Conflict, Rapport Afrique N°77, 14 avril 2004

Fin de Transition au Burundi: franchir le Cap, Rapport Afrique N°81, 5 juillet 2004 (aussi disponible en anglais)

Congo: s'éloigner du gouffre, Briefing Afrique N°18, 7 juillet 2004, (aussi disponible en anglais)

Maintaining Momentum in the Congo: The Ituri Problem, Rapport Afrique N°84, 26 août 2004

Élections au Burundi: parier sur la paix, Briefing Afrique N°20, 9 décembre 2004 (aussi disponible en anglais)

Back to the Brink in the Congo, Briefing Afrique N°21, 17 décembre 2004

Peace in Northern Uganda: Decisive Weeks Ahead, Briefing Afrique N°22, 21 février 2005

The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus, Rapport Afrique N°91, 30 mars 2005

Shock Therapy for Northern Uganda's Peace Process, Briefing Afrique N°23, 11 avril 2005

The Congo: Solving the FDLR Problem Once and For All, Briefing Afrique N°25, 12 mai 2005

Building a Comprehensive Peace Strategy for Northern Uganda, Briefing Afrique N°27, 23 juin 2005

Élections au Burundi: reconfiguration radicale du paysage politique, Briefing Afrique N°31, 25 août 2005 (aussi disponible en anglais)

A Congo Action Plan, Briefing Afrique N°34, 19 octobre 2005

Katanga: la crise oubliée de la RDC, Rapport Afrique N°103, 9 janvier 2006 (aussi disponible en anglais)

A Strategy for Ending Northern Uganda's Crisis, Briefing Afrique N°35, 11 janvier 2006

La réforme du secteur de la sécurité en RDC, Rapport Afrique N°104, 13 février 2006 (aussi disponible en anglais)

Congo's Elections: Making or Breaking the Peace, Rapport Afrique N°108, 27 avril 2006

Beyond Victimhood: Women's Peacebuilding in Sudan, Congo and Uganda, Rapport Afrique N°112, 28 juin 2006

Sortir du piège du conflit: promouvoir la bonne gouvernance au Congo, Rapport Afrique N°114, 20 juillet 2006 (aussi disponible en anglais)

Peace in Northern Uganda?, Briefing Afrique N°41, 13 septembre 2006

La sécurité des élections au Congo: les leçons des affrontements de Kinshasa, Briefing Afrique N°42, 2 octobre 2006 (aussi disponible en anglais)

Burundi: la démocratie et la paix en danger, Rapport Afrique N°120, 30 novembre 2006 (aussi disponible en anglais)

Congo: poursuivre l'engagement international après les élections, Rapport Afrique N°44, 9 janvier 2007

Northern Uganda: Seizing the Opportunity for Peace, Rapport Afrique N°124, 26 avril 2007

AFRIQUE DE L'OUEST

Rebuilding Liberia: Prospects and Perils, Rapport Afrique N°75, 30 janvier 2004

Côte d'Ivoire: pas de paix en vue, Rapport Afrique N°82, 12 juillet 2004 (aussi disponible en anglais)

Liberia and Sierra Leone: Rebuilding Failed States, Rapport Afrique N°87, 8 décembre 2004

Côte d'Ivoire: le pire est peut-être à venir, Rapport Afrique N°90, 23 mars 2005

Islamist Terrorism in the Sahel: Fact or Fiction?, Rapport Afrique N°92, 31 mars 2005

Guinée: conjurer la descente aux enfers, Rapport Afrique N°94, 13 juin 2005 (aussi disponible en anglais)

Liberia's Elections: Necessary but Not Sufficient, Rapport Afrique N°98, 7 septembre 2005

Côte d'Ivoire: les demi-mesures ne suffiront pas, Briefing Afrique N°33, 12 octobre 2005

Liberia: Staying Focused, Briefing Afrique N°36, 13 janvier 2006

Liberia: Resurrecting the Justice System, Rapport Afrique N°107, 6 avril 2006

La Guinée en transition, Briefing Afrique N°37, 11 avril 2006 (aussi disponible en anglais)

Côte d'Ivoire: la paix comme option, Rapport Afrique N°109, 17 mai 2006

Nigeria: Want in the Midst of Plenty Rapport Afrique N°113, 19 juillet 2006

The Swamps of Insurgency: Nigeria's Delta Unrest, Rapport Afrique N°115, 3 août 2006

Côte d'Ivoire: augmenter la pression, Briefing Afrique N°40, 7 septembre 2006

Fuelling the Niger Delta Crisis, Rapport Afrique N°118, 28 septembre 2006

Nigeria's Faltering Federal Experiment, Rapport Afrique N°119, 25 octobre 2006

Guinée: le changement ou le chaos, Rapport Afrique N°121, 14 février 2007

Nigeria's Elections: Avoiding a Political Crisis, Rapport Afrique N°123, 28 mars 2007

Nigeria: Failed Elections, Failing State?, Rapport Afrique N°126, 30 mai 2007

CORNE DE L'AFRIQUE

Darfur Rising: Sudan's New Crisis, Rapport Afrique N°76, 25 mars 2004 (aussi disponible en arabe)

Biting the Somali Bullet, Rapport Afrique N°79, 4 mai 2004

Sudan: Now or Never in Darfur, Rapport Afrique N°80, 23 mai 2004 (aussi disponible en arabe)

Ultimatum Au Darfour: Nouveau Plan D'action International, Rapport Afrique N°83, 23 août 2004 (aussi disponible en anglais et en arabe)

Sudan's Dual Crisis: Refocusing on IGAD, Briefing Afrique N°19, 5 octobre 2004

Somalia: Continuation of War by Other Means?, Rapport Afrique N°88, 21 décembre 2004

Darfur: The Failure to Protect, Rapport Afrique N°89, 8 mars 2005 (aussi disponible en arabe)

A New Sudan Action Plan, Briefing Afrique N°24, 26 avril 2005

Do Americans Care About Darfur?, Briefing Afrique N°26, 1 juin 2005

The AU's Mission in Darfur: Bridging the Gaps, Briefing Afrique N°28, 1 juin 2005

Counter-Terrorism in Somalia: Losing Hearts and Minds?, Rapport Afrique N°95, 11 juillet 2005

The Khartoum-SPLM Agreement: Sudan's Uncertain Peace, Rapport Afrique N°96, 25 juillet 2005

Garang's Death: Implications for Peace in Sudan, Briefing Afrique N°30, 9 août 2005 (aussi disponible en arabe)

Unifying Darfur's Rebels: A Prerequisite for Peace, Briefing Afrique N°32, 6 octobre 2005 (aussi disponible en arabe)

The EU/AU Partnership in Darfur: Not Yet a Winning Combination, Rapport Afrique N°99, 25 octobre 2005

Somalia's Islamists, Rapport Afrique N°100, 12 décembre 2005

Ethiopia and Eritrea: Preventing War, Rapport Afrique N°101, 22 décembre 2005

Sudan: Saving Peace in the East, Rapport Afrique N°102, 5 janvier 2006

To Save Darfur, Rapport Afrique N°105, 17 mars 2006

Sudan's Comprehensive Peace Agreement: The Long Road Ahead, Rapport Afrique N°106, 31 mars 2006

Somaliland: à l'Union africaine de montrer le chemin, Rapport Afrique N°110, 23 mai 2006 (aussi disponible en anglais)

Tchad: vers le retour de la guerre, Rapport Afrique N°111, 1^{er} juin 2006

Darfur's Fragile Peace Agreement, Briefing Afrique N°39, 20 juin 2006 (aussi disponible en arabe)

Beyond Victimhood: Women's Peacebuilding in Sudan, Congo and Uganda, Rapport Afrique N°112, 28 juin 2006

Can the Somali Crisis be Contained? Rapport Afrique N°116, 10 août 2006

Getting the UN into Darfur, Briefing Afrique N°43, 12 octobre 2006

Somalia: The Tough Part Is Ahead, Briefing Afrique N°45, 26 janvier 2007

Darfur: Revitalising the Peace Process, Rapport Afrique N°125, 30 avril 2007

AUTRES RAPPORTS ET BRIEFINGS

Pour les rapports et les briefings de Crisis Group sur

- l'Asie ;
- l'Europe ;
- l'Amérique latine et la Caraïbe ;
- le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ;
- des sujets thématiques ;
- *CrisisWatch*,

veuillez vous rendre sur notre site web : www.crisisgroup.org.

ANNEXE E

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INTERNATIONAL CRISIS GROUP

Co-présidents

Christopher Patten

Ancien commissaire européen aux Relations extérieures; ancien gouverneur de Hong Kong; ancien membre du Conseil des ministres britannique; chancelier de l'université d'Oxford

Thomas Pickering

Ancien ambassadeur des États-Unis auprès de la Russie, de l'Inde, d'Israël, d'El Salvador, du Nigéria et de la Jordanie

Président directeur général

Gareth Evans

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Australie

Comité de direction

Morton Abramowitz

Ancien secrétaire d'État adjoint; ancien ambassadeur des États-Unis en Turquie

Cheryl Carolus

Ancienne Haut Commissaire de l'Afrique du Sud auprès du Royaume-Uni; ancienne secrétaire générale de l'ANC

Maria Livanos Cattai*

Membre du conseil exécutif de Petroplus Holding AG, Suisse; ancienne secrétaire générale de la Chambre de commerce internationale

Yoichi Funabashi

Éditorialiste et correspondant diplomatique en chef de l'Asahi Shimbun, Japon

Frank Giustra

Président du conseil d'Endeavour Financial Corporation, Canada

Stephen Solarz

Ancien membre du Congrès des États-Unis

George Soros

Président de l'Open Society Institute

Pär Stenbäck

Ancien ministre des Affaires étrangères, Finlande

*Vice-présidente

Adnan Abu-Odeh

Ancien conseiller politique du Roi Abdallah II et du Roi Hussein; ancien représentant permanent de la Jordanie auprès des Nations unies

Kenneth Adelman

Ancien ambassadeur des États-Unis et directeur de l'Agence américaine pour le contrôle des armes et le désarmement

Ersin Arioglu

Membre du Parlement turc; président émérite de Yapi Merkezi

Shlomo Ben-Ami

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Israël

Lakhdar Brahimi

Ancien conseiller spécial du Secrétaire général des Nations unies; ancien ministre des Affaires étrangères algérien

Zbigniew Brzezinski

Ancien conseiller à la Sécurité nationale auprès du président des États-Unis

Kim Campbell

Ancienne Premier ministre du Canada; secrétaire générale du Club de Madrid

Naresh Chandra

Ancien secrétaire de cabinet; ancien ambassadeur de l'Inde aux États-Unis

Joaquim Alberto Chissano

Ancien président du Mozambique

Victor Chu

Président du First Eastern Investment Group, Hong Kong

Wesley Clark

Ancien commandant suprême des forces alliées de l'OTAN en Europe

Pat Cox

Ancien président du Parlement européen

Uffe Ellemann-Jensen

Ancien ministre des Affaires étrangères du Danemark

Mark Eyskens

Ancien Premier ministre de Belgique

Joschka Fischer

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Allemagne

Leslie H. Gelb

Président émérite du Conseil des Relations étrangères, États-Unis

Carla Hills

Ancienne ministre au Logement; ancienne représentante au Commerce extérieur des États-Unis

Lena Hjelm-Wallén

Ancienne Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Suède

Swanee Hunt

Présidente de l'Initiative for Inclusive Security: Women Waging Peace; ancienne ambassadrice des États-Unis en Autriche

Anwar Ibrahim

Ancien Premier ministre adjoint de Malaisie

Asma Jahangir

Rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de religion ou de conviction; présidente de la Commission des droits de l'Homme au Pakistan

Nancy Kassebaum Baker

Ancienne sénatrice des États-Unis

James V. Kimsey

Fondateur et président honoraire d'America Online, inc. (AOL)

Wim Kok

Ancien Premier ministre des Pays-Bas

Ricardo Lagos

Ancien président du Chili

Joanne Leedom-Ackerman

Romancière et journaliste, États-Unis

Mark Malloch Brown

Ancien Vice-Secrétaire général des Nations unies et administrateur du Programme des Nations unies pour le Développement

Ayo Obe

Présidente du comité directeur du Mouvement mondial pour la démocratie, Nigéria

Christine Ockrent

Journaliste et écrivain, France

Victor Pinchuk

Fondateur de l'Interpipe Scientific and Industrial Production Group

Samantha Power

Écrivain: professeur à la Kennedy School of government, Harvard University

Fidel V. Ramos

Ancien président des Philippines

Ghassan Salamé

Ancien ministre du Liban; professeur de relations internationales à Paris

Douglas Schoen

Partenaire fondateur de Penn, Schoen & Berland Associates, États-Unis

Thorvald Stoltenberg

Ancien ministre des Affaires étrangères de Norvège

Ernesto Zedillo

Ancien président du Mexique; directeur du Yale Center for the Study of Globalization

CERCLE PRÉSIDENTIEL

Le cercle présidentiel de Crisis Group est un groupe éminent de donateurs privés qui apportent un soutien essentiel, du temps et une expertise à Crisis Group dans l'accomplissement de sa mission.

Canaccord Adams Limited

Bob Cross
Frank E. Holmes

Ford Nicholson
Ian Telfer

Neil Woodyer
Don Xia

CONSEIL CONSULTATIF INTERNATIONAL

Le Conseil consultatif international est constitué de donateurs privés qui contribuent régulièrement, par leur savoir et leur expérience, aux activités de Crisis Group.

Rita E. Hauser
(Co-présidente)

Elliott F. Kulick
(Co-président)

Marc Abramowitz
Anglo American PLC
APCO Worldwide Inc.

Ed Bachrach

Patrick E. Benzie
Stanley M. Bergman and
Edward J. Bergman

BHP Billiton

Harry Bookey and
Pamela Bass-Bookey

John Chapman Chester

Chevron
Citigroup
Companhia Vale do Rio
Doce

Richard H. Cooper

Crédit Suisse

John Ehara

Equinox Partners

Konrad Fischer

Alan Griffiths
Charlotte and Fred
Hubbell

Iara Lee & George Gund
III Foundation

Sheikh Khaled Juffali
Amed Khan

George Kellner

Shiv Vikram Khemka

George Loening

McKinsey & Company

Najib A. Mikati

Donald Pels

PT Newmont Pacific
Nusantara (Mr. Robert
Humberson)

Michael L. Riordan

Tilleke & Gibbins

Baron Guy Ullens de
Schooten

VIVA Trust

Stanley Weiss

Westfield Group

Don Xia

Yasuyo Yamazaki

Yapi Merkezi
Construction and
Industry Inc.

Shinji Yazaki

Sunny

CONSEILLERS

Les conseillers sont d'anciens membres du Conseil d'administration qui maintiennent leur collaboration avec Crisis Group et sont sollicités de façon ponctuelle pour apporter leurs conseils et leur soutien à Crisis Group.

Martti Ahtisaari
(Président émérite)

Diego Arria

Paddy Ashdown

Zainab Bangura

Christoph Bertram

Jorge Castañeda

Alain Destexhe

Marika Fahlen

Stanley Fischer

Malcolm Fraser

Bronislaw Geremek

I.K. Gujral

Max Jakobson

Todung Mulya Lubis

Allan J. MacEachen

Barbara McDougall

Matthew McHugh

George J. Mitchell
(Président émérite)

Surin Pitsuwan

Cyril Ramaphosa

George Robertson

Michel Rocard

Volker Ruehe

Mohamed Sahnoun

Salim A. Salim

William Taylor

Leo Tindemans

Ed van Thijn

Shirley Williams

Grigory Yavlinski

Uta Zapf